MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

MÉMOIRES

PUBLIÉS

PAR LES MEMBRES

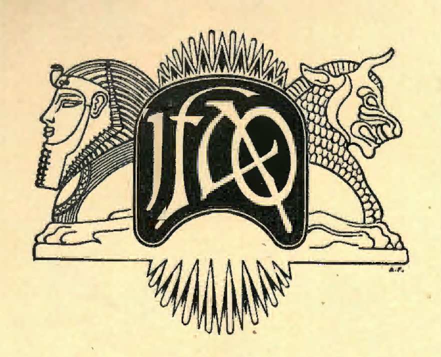
DE

L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

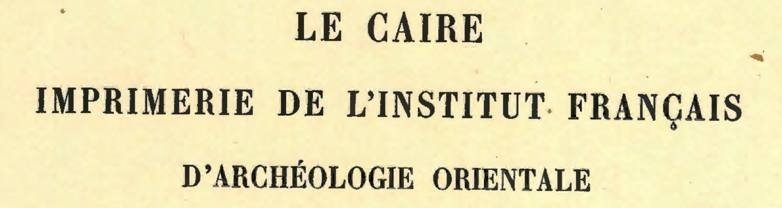
DU CAIRE

SOUS LA DIRECTION DE M. É. CHASSINAT

TOME QUATORZIÈME







LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1906

FOUILLES DE QATTAH

PAR

MM. É. CHASSINAT, H. GAUTHIER ET H. PIERON

INTRODUCTION.

La campagne de fouilles entreprise en 1904 par l'Institut français d'archéologie dans la nécropole d'El Qattah (القطا) a duré un peu moins de deux mois. Commencée le 28 février, elle fut close le 16 avril suivant. Elle avait pour but principal de déterminer la position de la ville dont ce cimetière dépendait, et que je croyais être, sur la foi de certains indices, l'ancienne Létopolis, la des inscriptions hiéroglyphiques.

L'emplacement présumé de Létopolis, il est vrai, si le village moderne d'Aoussim correspond, comme tout permet de le supposer, au site de la métropole antique du IIe nome de la Basse-Égypte, est assez éloigné de la nécropole d'El Qattah; mais, tenant compte de ce fait bien connu que de nombreuses cités transportèrent leurs morts à une grande distance, il ne me paraissait pas impossible que mes prévisions se trouvassent confirmées.

Les résultats obtenus ont quelque peu trompé mon attente. Ils m'ont amené à modifier mon opinion primitive et à chercher dans une autre direction la localité dont les habitants se faisaient enterrer à El Qattah. Par un concours de circonstances décevantes, fort communes d'ailleurs dans ces sortes de recherches, les documents découverts sont muets ou peu s'en faut sur la question à laquelle j'attachais le plus d'importance. Ceux d'entre eux qui auraient pu apporter quelque lumière sont conçus dans une forme telle qu'ils



doivent être utilisés avec la plus extrême circonspection. Seules, de nouvelles recherches exécutées dans la nécropole, particulièrement dans sa partie nord, et sur un point de la région voisine dont j'essayerai de déterminer la situation, pourront établir si l'impression qui résulte pour moi de l'examen des indices, malheureusement insuffisants, que les fouilles nous ont fournis est exacte, ou s'il y a lieu de la modifier.

Les textes que nous avons découverts pendant les travaux sont peu nombreux. Ils sont tous de nature funéraire et par suite d'un maigre secours pour l'étude de la topographie de la région où ils ont été recueillis. Les tombes ayant été violées fort anciennement, dans l'antiquité probablement ou au début de l'ère chrétienne, les stèles qu'elles renfermaient, et dont la possession nous aurait été précieuse en l'occurrence, ont été enlevées ou détruites. Deux seulement nous ont été conservées. L'une est en mauvais état, et ne donne, à côté des formules accoutumées, que quelques noms de divinités; l'autre, trouvée dans le tombeau n° 9, est intacte. Elle offre un certain intérêt, car elle porte un nom géographique, , qui, vraisemblablement, est celui de la ville dont nous avons exploré la nécropole. Mais l'orthographe de ce nom et la brièveté du texte où il figure sont loin d'augmenter nos moyens d'investigation.

La ville de n'est pas mentionnée dans le *Dictionnaire géographique* de H. Brugsch. Il se peut toutefois qu'elle y figure, mais sous une forme graphique différente et que je n'aurai pas su reconnaître. Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas qu'elle ait laissé beaucoup de traces dans la littérature ancienne. M. Gauthier a attiré mon attention sur deux passages des inscriptions du tombeau de Harhotpou où elle est citée et qui la mettent en rapport avec le dieu Sît : ,

[1]. J'en ai relevé une autre citation l'hiver dernier, dans les textes du *Mammisi* d'Edfou, (sans) : le dieu, répondant au roi qui lui offre le vin, dit : . Malgré l'omission du qui les différencie, il est possible que les deux noms sont identiques.

Comme on le voit, les éléments d'information et de contrôle dont nous disposons pour l'identification de la ville de sont plutôt précaires. La polyphonie du syllabique ajoute encore à la difficulté. Ce signe se lit le plus fréquemment , *hounou*, et , *asou*. Il convient de noter en passant la valeur *ba*, *baï*, , , qui lui est attribuée dans certains cas, notamment à Deir el-Bahari, dans un passage très corrompu, (*sic*), qui correspond à l'expression du *Livre des pyramides*[2]. Il serait donc légitime de supposer que le groupe a pu se lire : , , . Suivant Brugsch[3], , , désignerait fréquemment la région de Natho, où Horus-l'Enfant fut caché par sa mère Isis. Il semble plus certain, si l'on s'en rapporte à un texte signalé par le même savant, , que « le pays des deux buissons (?) », est donné comme équivalent des épithètes ordinairement appliquées à l'Égypte, telles que « le pays des deux rives », « le pays des deux montagnes », dans le langage usité par les scribes sacerdotaux, et qui désignaient les deux rives de la vallée du Nil, en d'autres termes, l'est et l'ouest. La phrase citée se traduirait alors : « Roi des dieux du Midi, souverain [des dieux du Nord], régent des dieux des

(1) Maspero, *Trois années de fouilles*, dans les *Mémoires de la Mission archéologique française*, t. I, p. 148 et 150, l. 197 et 229 du texte. Voir aussi p. 76 du présent volume.
(2) Maspero, *Les inscriptions des pyramides de Saqqarah*, p. 25, 98, 278 et 373.
(3) Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 1143.

Baïti (c'est-à-dire de l'Orient et de l'Occident) réunis ensemble ». Brugsch ajoute que le même nom est donné aussi parfois à la ville de , Apollinopolis magna[1]. En effet, j'ai relevé à Edfou, entre autres exemples à l'appui de cette affirmation, le suivant qui est topique. Il y est dit à Horus : « ton grand trône est dans *Baïti* ». Partant, il se pourrait que le du *Mammisi*, dont j'ai parlé plus haut, fut une variante de et n'eût aucun rapport avec celui de la stèle d'El Qattah; mais il n'en resterait pas moins acquis une preuve décisive de la lecture *ba, baï* pour le signe , qui établirait du même coup la prononciation probable du nom de la ville de .

Rien, malheureusement, dans tout ceci, n'est de nature à faciliter l'identification de la localité que nous cherchons à reconnaître. La toponymie de l'Égypte ancienne nous révèle bien l'existence de deux Baït; mais l'une, , désigne une station — probablement un point d'aiguade pour les caravanes — située sur la route de Coptos[2]; l'autre, (var.), faisait partie du nome memphite[3]. Leur éloignement d'El Qattah les met irrévocablement hors de cause. Nous ne sommes guère plus heureux en passant à la période arabe. Le *Recensement général de l'Égypte* enregistre deux villages appelés ابويط (var. بويط), dont le premier appartient à la moudirieh d'Assiout et le second à la province de Beni-Souef[4].

L'examen des noms de lieux dans la composition desquels l'élément

[1] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 1143-1144.
[2] Brugsch, *op. cit.*, p. 184.
[3] Brugsch, *op. cit.*, p. 184. Cf. Stèle de Piônkhi, l. 99.
[4] Amélineau, *La géographie de l'Égypte à l'époque copte*, p. 3. Le بويط de la province d'Assiout correspond à la localité où l'Institut français a fait, il y a quelques années, des fouilles qui ont révélé une nécropole byzantine du plus haut intérêt.

phonétique entre en composition aboutit au même résultat négatif. Aucun ne se laisse placer dans le Delta. Par contre, il existe une ville (var. , ,), qui mérite de retenir notre attention. Elle figure fréquemment dans les stèles provenant de la nécropole de Saqqarah et est donnée en variante de - Létopolis dans un passage du chapitre XLII du *Livre des morts* relevé par Brugsch[1]. Elle correspondait, semble-t-il, à l'une des bourgades établies dans la banlieue de Létopolis, sur l'emplacement desquelles s'élèvent actuellement les villages d'El-Zeidieh, الزيدية, et de Kafr Saïdi Moussa, كفرسعيدموسى, où l'on trouve des débris de monuments pharaoniques[2]. Elle était adjacente à une autre localité nommée (var.)[3] et vouée comme elle au culte de Sokhmit. Une stèle bilingue mentionne un personnage qui était à la fois et (la version démotique correspondante donne [4]). D'autre part, l'inscription de Piônkhi, dans l'énumération des roitelets et des princes de la Basse-Égypte qui firent leur soumission au conquérant éthiopien, place immédiatement après le le N. [5]. Ce qui tend à démontrer que et

[1] Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 70 et seq.
[2] Cf. Ahmed bey Kamal, *Quelques fragments provenant d'Ouasim*, dans les *Ann. du Serv. des Ant.*, t. IV, p. 91 et seq.
[3] Brugsch, *op. cit.*, p. 71 et 460.
[4] Brugsch, *op. cit.*, p. 71.
[5] Stèle de Piônkhi, l. 117; E. de Rougé, *La stèle du roi Piânkhi-Meriamen*, p. 69. La forme , qui n'a pas été reconnue par E. de Rougé et que Lauth a confondue à tort avec Saïs, est évidemment une variante graphique de , , dans laquelle l' prosthétique, qui figurait dans la prononciation courante, ne paraît pas, comme dans , Assiout, , Esné, , Assouan, qui ont donné اسيوط, اسنا, اصوان en arabe.

, puisqu'elles ne dépendaient pas du même maître, formaient, par conséquent, deux agglomérations indépendantes l'une de l'autre.

Mais une objection se pose de prime abord, qui écarte toute possibilité d'identification entre et . Sokhmit, ainsi que nous venons de le voir, était adorée à ; c'était aussi le cas à . Dans cette ville, le couple divin était composé de Sobkou et de Sokhmit[1]. Or l'élément mâle de cette dyade n'a jamais, à ma connaissance, reçu asile dans aucun lieu du IIe nome du Delta. Comme, d'une part, il ne peut y avoir de doute sur l'importance du rôle que jouait à , puisqu'il est cité sur chacune des deux stèles découvertes à El Qattah, et que, d'autre part, la présence de ce dieu dans le nome létopolite est contraire à ce que nous savons, force nous est de conclure que ne faisait pas partie du IIe nome.

Dès lors, le champ des hypothèses se trouve singulièrement réduit. En effet, dans la Basse-Égypte, le culte de Sobkou n'était pratiqué que dans trois nomes : le Libyque, le Prosopite et le Métélite ou Ménélaïte. Sur ces trois nomes, deux, le IIe et le IIIe, doivent être éliminés à cause de leur éloignement d'El Qattah. Reste le nome prosopite. C'est là, sans nul doute, que l'on doit trouver, si elles existent encore, les ruines de la ville de .

Nous sommes en général assez mal renseignés en ce qui concerne les cultes en honneur dans le IIIe nome. Néanmoins, le peu que nous en savons vient entièrement appuyer ma thèse. Sobkou était le dieu principal du nome prosopite. Il possédait dans sa métropole, , un temple important nommé [2]. L'épithète qu'on accolait

(1) Voir les stèles publiées aux pages 73 et 74 du présent volume.

(2) J. de Rougé, *Inscr. et notices recueillies à Edfou*, pl. CIX. Le nom de ce temple est formé avec une des épithètes de Sobkou, .

à son nom est elle-même très caractéristique : on l'appelait le « Seigneur du nome Sapi-risi », [1].

On pourrait opposer que, si la de la stèle d'El Qattah répond à la ville du tombeau de Harhotpou, comme je le suppose, il est peu explicable que cette localité soit mise en rapport dans un cas avec Sobkou, dans l'autre avec Sît. Nos connaissances mythologiques en ce qui concerne le nome prosopite sont, je le répète, assez bornées. Aussi, la question ne peut-elle être résolue que d'une façon indirecte. Il est à remarquer que Sobkou a remplacé Sît presque partout où le dieu typhonien était tombé en défaveur. Rien ne s'oppose à ce qu'il en ait été ainsi dans le nome prosopite. Bien au contraire, un texte paraît l'affirmer, qui attribue à Sobkou un rôle qu'il semble avoir hérité de son prédécesseur et qui ne lui est certainement pas ordinaire. Il y est dit : [2] « Sobkou, le double de Râ, il a accablé tes ennemis de traits dans Aaït-Dendon ». Le caractère guerrier nettement défini donné ici à Sobkou ne lui est pas habituel; il convient au contraire parfaitement à Sît. Ne pourrait-on pas penser alors qu'il y a là un indice évident de l'influence du culte de ce dernier sur celui qui lui fut substitué?

La présence de Sobkou à et le fait que, des deux nomes situés à proximité de la nécropole d'El Qattah, le seul où l'on relève des traces du culte de ce dieu est le prosopite, montrent avec évidence que la ville que nous tentons d'identifier faisait partie du IIIe nome. Mais cette constatation, bien qu'importante, ne suffit pas pour résoudre la question. Une nouvelle difficulté se présente lorsqu'il s'agit de préciser

(1) Lanzone, *Dizionario di mitologia egizia*, pl. CCCLII.

(2) Dümichen, *Geogr. Inschriften*, III, pl. XXX, l. 2.

l'emplacement de [hiéroglyphes]. Les villages, peu nombreux d'ailleurs, qui avoisinent la nécropole, et dont le plus rapproché se trouve à environ deux heures de marche, sont sans intérêt archéologique. La bourgade d'El Qattah elle-même est moderne. Il nous faut remonter jusqu'à Talieh, au nord-est et à 3 kilomètres 500 environ, à vol d'oiseau, du village d'El Qattah, pour trouver des vestiges antiques.

Talieh est construit à peu de distance au nord d'un kôm, qui est probablement le كوم الاحمر signalé par M. Boinet, dans son *Dictionnaire géographique*[1], à 1 heure 40 de Tag el-Daouwal, تاج الدول, chef-lieu du district d'Embabeh, et qui figure sur la carte de la Commission d'Égypte[2]. M. Legrain, qui a visité la nécropole d'El Qattah en octobre 1905, ayant constaté l'existence de ce kôm, estime que «c'est là qu'il faudrait chercher la ville qui a peuplé la nécropole», à laquelle il donne, dans un rapport inédit qu'il a bien voulu me communiquer, le nom plus exact de «nécropole de Talieh». Tout porte à croire, dans l'état actuel de nos connaissances sur la géographie antique de la région, que cette opinion a de fortes chances d'être exacte, et que le «kôm rouge» de Talieh cache les ruines de notre [hiéroglyphes].

En résumé, il demeure acquis de tout ceci que la nécropole d'El Qattah ne dépendait ni de Létopolis ni d'aucune autre ville du IIe nome. Qu'elle était incluse dans le nome prosopite. Enfin, ce que des fouilles ultérieures permettront probablement de fixer avec certitude, qu'elle a été créée, selon toute vraisemblance, par les habitants de la localité à laquelle Talieh a succédé et dont l'emplacement exact est marqué par le «kôm el-Ahmar» dont je viens de parler.

(1) Boinet bey, *Dictionnaire géographique de l'Égypte*, p. 335.
(2) *Description de l'Égypte, Atlas géographique*, feuille 2.

Il me reste à dire maintenant quelques mots sur la part qui revient à chacun de mes collaborateurs dans la conduite des fouilles et dans la rédaction de ce volume.

M. H. Gauthier m'a assisté pendant toute la durée des travaux. M. Pieron est venu se joindre à nous au mois de mars pour procéder au relevé du terrain et des tombeaux découverts et étudier la construction de ceux-ci. C'est lui qui a exécuté tous les dessins reproduits soit dans le texte soit hors texte. Il y a également écrit l'étude imprimée dans notre chapitre II.

M. Gauthier et moi, nous nous sommes partagé la copie des textes du tombeau de Neha. La section sud-ouest lui est échue. Il a aussi composé en entier le chapitre IV concernant les objets découverts au cours des travaux.

Je mentionnerai aussi que M. Deiber a suivi nos recherches du premier jusqu'au dernier jour. Il a bien voulu me remettre et m'autoriser à disposer des clichés photographiques 9 × 12 qu'il a pris de quelques tombeaux, et qu'on verra reproduits dans les planches phototypiques qui accompagnent notre texte. Qu'il me soit permis de lui témoigner ici ma gratitude.

Enfin, les clichés photographiques de format 13 × 18 utilisés pour la confection des planches ont été tirés par M. Gauthier; les autres sont de moi.

É. Chassinat.

CHAPITRE PREMIER.

LA NÉCROPOLE.



La nécropole d'El Qattah emprunte son nom à un village situé à une assez grande distance au nord-est. Elle est établie sur une série de monticules en général peu accentués, qui font partie des derniers ressauts de la chaîne Libyque. Elle domine de quelques mètres seulement une vaste plaine marécageuse qui sert de rendez-vous, pendant l'hiver et pendant la période de migration, à des myriades d'oiseaux aquatiques. Le voisinage presque permanent de l'eau a causé la destruction complète de tous les objets en bois et en métal contenus dans les tombeaux; il a, en outre, beaucoup contribué à la décomposition partielle des matériaux dans les parties basses des tombes, qui sont toutes édifiées en briques crues.

La découverte de ce cimetière ne remonte guère à plus de dix ans. Aucun voyageur ne le mentionne. Les Arabes eux-mêmes ne paraissent point l'avoir connu antérieurement à cette époque; en tout cas, ils n'y pratiquèrent aucune fouille.

Vers le mois de juillet 1895, le reïs bédouin des pyramides de Gizéh, Ibrahim Faïd, attaché au Service des antiquités, apprit, par une indiscrétion, qu'un habitant de son village, marchand d'antiquités et fouilleur illicite endurci, avait embauché en grand secret un certain nombre d'hommes dans la localité. Toute la bande, sous la conduite de son chef, était partie vers le nord, plusieurs jours auparavant, pour une destination inconnue, munie de scies et de pioches ainsi que de tout un matériel dont la nature ne laissait subsister aucun doute sur le but de cette expédition. Le reïs pensa tout d'abord que ces hommes se rendaient à Abou-Roash. Sans plus tarder, il se mit à leur recherche, comptant les rejoindre bientôt et les surprendre sur le lieu même de leurs exploits. Mais il perdit leurs traces. Pressé par le désir de les atteindre, il continua sa route plus au nord, visitant au passage chaque site antique sans le moindre succès. Certains indices l'amenèrent à croire qu'ils s'étaient arrêtés dans une localité encore non classée par le Service des antiquités. Il interrogea alors habilement les paysans des villages qu'il traversait et les chameliers de passage, qui avaient pu, dans leurs courses, rencontrer ceux qu'il cherchait s'ils avaient, par mesure de précaution,

comme on pouvait s'y attendre, pris le chemin du désert. Les renseignements qu'il recueillit lui permirent enfin de retrouver la piste qu'il avait perdue, et qui le conduisit tout droit à El Qattah. Il trouva les fouilleurs en plein travail.

Ils s'étaient attaqués au tombeau de Neha (n° 2), dont l'emplacement leur avait été révélé par une haute butte de décombres. Ils avaient commencé par vider le puits construit au-dessus de la chambre funéraire. Arrêtés par l'énorme voûte en briques, épaisse de près de deux mètres, qui décharge le plafond de celle-ci, ils l'avaient perforée d'un trou juste assez large pour laisser passer un homme, puis, à la suite, les architraves en calcaire du toit. C'est par cette étroite ouverture qu'ils s'étaient introduits dans l'intérieur de la chambre. Elle nous servit pour le même usage au cours du déblaiement. L'arrivée du reïs mit un terme à leur entreprise, non sans peine, paraît-il, mais pas assez tôt, toutefois, pour éviter des dommages irréparables : plusieurs pierres du revêtement de la paroi ouest avaient déjà été enlevées. Quatre d'entre elles furent saisies. Elles furent déposées au Musée de Gizéh. Les inscriptions tracées à l'encre noire qu'elles portaient ont disparu avant d'avoir été copiées. Il paraîtrait, mais peut-être convient-il de faire des réserves au sujet de ce dire qui n'a pu être contrôlé, qu'on aurait ramassé, dans la chambre même, une statue en pierre d'assez grandes dimensions, et d'autres, plus petites, en porcelaine bleue. Il est possible qu'il en ait été ainsi, l'importance de ce monument et sa parfaite exécution laissent aisément croire qu'il renfermait un riche mobilier; mais celui-ci fut sans doute détruit ou pillé lorsque la tombe fut violée une première fois, avant sa mise à sac par les gens de Gizéh, car nous n'y avons rien trouvé d'autre qu'une petite lampe, composée d'une fiole à eau de toilette en verre de fabrique anglaise, où trempait encore une mèche, qui avait été abandonnée là, dans une niche exiguë pratiquée dans le mur est de la chambre, par ceux qui nous avaient précédés il y a dix ans. Il convient de dire, en outre, qu'aucun objet de cette nature n'a été découvert par nous au cours des fouilles; les tombeaux que nous avons déblayés, dont plusieurs, cependant, témoignent de la situation de fortune de leurs propriétaires, ne renfermaient absolument rien, à part des vases en terre cuite et deux ou trois fragments de stèles. Tout ce qui présentait quelque valeur a dû être enlevé lors de la spoliation méthodique à laquelle la nécropole a été visiblement soumise à une époque qu'il est difficile de préciser, mais où l'on connaissait encore parfaitement le plan de ces sépultures, comme le montre la sûreté avec laquelle elles furent ouvertes, toujours au même point, au sommet de la voûte de la chambre sépulcrale, où il était facile de pratiquer une brèche sans difficulté. Jamais le blocage en briques ou en pierre qui obstruait la porte donnant sur le puits ne fut touché.

A la suite de cette découverte, M. G. Legrain, Inspecteur du Service des antiquités, se rendit à El Qattah. Il copia les inscriptions du tombeau de Neha qui étaient alors visibles et rédigea un rapport dont il a bien voulu nous communiquer le manuscrit.

La nécropole se divise en deux parties bien distinctes, situées à une demi-heure de marche l'une de l'autre, et qui sont séparées par un large ravin. Nos recherches n'ont porté que sur celle du sud. Elle appartient au Moyen empire, ainsi que l'indiquent les noms des personnages qui étaient inhumés, [hieroglyphs], [hieroglyphs], et le style des sépultures. Celle du nord est peut-être postérieure[1].

Nulle construction apparente ne la signale au loin. Çà et là, très irrégulièrement, des ondulations peu sensibles pour la plupart bossellent la ligne plate du désert (voir pl. II, fig. 1). Elles sont formées par les déblais rejetés par les carriers, lorsqu'ils ont creusé les fosses au fond desquelles les tombes sont dissimulées. Trois ou quatre buttes marquent l'emplacement de tombeaux plus considérables, tels que nos numéros 2, 11 et 14.

Les tombes, dont on trouvera plus loin la description détaillée, présentent une assez grande variété de forme. Le plan n'en varie guère que par le développement qu'il prend dans certains cas; il peut être ramené à un type primitif comprenant un puits carré ou rectangulaire qui sert d'antichambre à une chambre voûtée. L'ensemble rappelle beaucoup les maisons de paysans qu'on rencontre de nos jours dans le sud de l'Égypte, particulièrement dans les villages nubiens de Chellal et des environs. Une fois, cependant, l'architecte semble avoir cherché à reproduire la distribution intérieure d'un édifice funéraire d'époque plus ancienne. Le tombeau de Neha, en effet, avec son couloir en plan incliné recoupé de murs transversaux qui défendent l'approche du réduit où la momie était déposée, ressemble singulièrement, par sa disposition, à la pyramide d'Ounas, les murs séparatifs en briques remplissant ici l'office des herses de granit de la sépulture royale.

(1) J'ai acquis cette impression au cours d'une première visite que j'ai faite à El Qattah au début de l'année 1900. — É. C.

CHAPITRE II.

ÉTUDE

SUR

LA CONSTRUCTION ET LA DISPOSITION DES TOMBEAUX.

I.

Quand j'arrivai à Qattah, le 23 mars dernier, pour faire le relevé des fouilles entreprises sous la direction de M. Chassinat, la plupart des tombeaux faisant l'objet de la présente étude étaient déblayés, et plusieurs d'entre eux s'étaient déjà partiellement effondrés, les murs ayant cédé sous la poussée des terres. J'ai été obligé, pour ceux-ci, de limiter mes relevés à l'examen des dispositions d'ensemble, plutôt qu'à l'étude des détails de leur construction. Toutefois, des notes et des croquis pris sur place me permettront, avec l'aide de photographies que je dois à l'obligeance de MM. Chassinat et Gauthier, et à celle du Révérend Père Deiber, d'analyser le côté constructif et architectural de ces tombeaux; la partie égyptologique, pour laquelle je n'ai aucune compétence, devant être développée par mon directeur et M. Gauthier, auxquels j'adresse tous mes remerciements pour les précieux renseignements qu'ils ont bien voulu me fournir.

Quant aux tombeaux entièrement déblayés pendant ma présence sur le chantier, j'ai pu en observer la structure dans tous ses détails. C'est de cet ensemble que j'ai déduit les conclusions qui vont suivre.

Jusqu'à l'apparition des très intéressants ouvrages de M. de Morgan relatifs à ses fouilles de Dahchour [1], aucun relevé complet des tombeaux du Moyen empire n'avait été fait, au point de vue architectural surtout. Aussi est-ce entre ces monuments et ceux découverts à Qattah que je vais établir une comparaison. Un parallèle entre ces deux nécropoles semble d'autant plus justifié qu'elles sont de la même époque et relativement voisines; mais à Qattah, nous ne trouverons que des tombeaux de particuliers, tandis que les fouilles faites à Dahchour n'ont mis à jour que des tombeaux royaux ou princiers. Il en résulte que ceux de

[1] J. DE MORGAN, *Fouilles à Dahchour* (1894-1895), 2 volumes in-4°, Vienne, 1895 et 1903, Adolphe Holzhausen.

Qattah sont d'une plus grande simplicité, bien que deux d'entre eux aient appartenu à des personnages de haut rang ou fort riches, si l'on en juge par l'importance de leur sépulture. L'un a contenu les restes d'un «prince», , nommé ; l'autre, ceux d'un personnage dont le nom ne nous a pas été conservé, la tombe n'ayant reçu aucune décoration scripturale. Ce sont, parmi les tombeaux ouverts, les seuls dont la chambre funéraire soit construite en pierre.

Il est à regretter que les textes découverts ne permettent pas de fixer à la nécropole une date précise. M. Chassinat, appuyant son opinion sur la disposition des tombeaux, le style de deux stèles et de quelques objets trouvés pendant la campagne, la considère comme étant de la XIIe dynastie. Des fouilles ultérieures viendront probablement confirmer cette hypothèse, car, pendant cette première année, une petite partie seulement de la nécropole, qui s'étend à une grande distance au nord et à l'ouest de l'endroit fouillé, a été explorée.

Le désert en ce lieu, avant le commencement des travaux, présentait relativement peu d'indices décelant l'existence d'une nécropole. Seuls, des tumuli assez rapprochés, formés de sable et de cailloux roulés, permettaient de supposer que, sous les petites vallées qu'ils formaient entre eux, se trouvaient des tombeaux. Ceux-ci, comme le fait voir le plan d'ensemble (pl. I), étaient construits sur des emplacements choisis arbitrairement, sans aucune préoccupation de classement ni d'alignement. Ce principe de «planter» les nécropoles sans direction suivie s'est perpétué et, aujourd'hui encore, on retrouve la même disposition dans les cimetières arabes.

Toutes les tombes ont la même orientation, leur axe longitudinal est sensiblement parallèle à la direction méridienne.

Je vais examiner maintenant dans l'ouvrage de M. de Morgan, les conclusions qu'il a tirées de l'étude des tombeaux de Dahchour classés sous le titre : «Mastabas du nord»[1], pour les comparer à celles résultant de l'examen des sépultures de Qattah.

Emplacement des stèles. — Il est difficile de déterminer ici l'emplacement qu'occupaient les stèles, car celles que nous avons trouvées étaient au milieu des remblais jetés dans les tombes après la spoliation. Il en est de même pour les canopes. Aucune caisse destinée à les renfermer n'a été découverte, bien qu'il dût en exister, puisqu'une niche leur a été aménagée dans les chambres sépulcrales.

(1) J. de Morgan, *Fouilles à Dahchour*, t. I, p. 41.

Mastabas. — Une différence essentielle consiste dans l'absence de mastabas au-dessus des tombeaux de Qattah. Quand bien même la partie extérieure de ces constructions aurait entièrement disparu, nous en aurions reconnu l'existence passée si des parties enfouies sous le sol nous en étaient apparues pendant l'exécution des fouilles. Comme aucune trace n'en a été signalée dans aucun tombeau, nous pouvons affirmer que ceux-ci n'ont jamais été accompagnés de mastabas. M. Chassinat a émis l'hypothèse, qu'au-dessus de chaque sépulture il pouvait se trouver un petit jardinet qui aurait permis aux parents du défunt de reconnaître le lieu de sa sépulture, ce qui était indispensable dans le cas où les tombeaux devaient recevoir plusieurs sarcophages. Cette disposition ne serait pas exclusive à Qattah, on la retrouve dans diverses nécropoles. Elle semble avoir été adoptée dès les plus anciennes époques, alors que la partie extérieure du tombeau se présentait sous la forme d'un tumulus couvert de végétation[1].

Chaque tombeau se compose d'un nombre de chambres égal à celui des sarcophages qu'il devait renfermer, et chaque chambre est précédée d'un ou plusieurs puits au fond desquels on accède, quelquefois par des plans inclinés rejoignant le niveau du désert, comme c'est le cas pour les tombeaux n°s 2, 11 et 14. Ces puits sont généralement construits; d'autres, au contraire, étaient simplement creusés, et la maçonnerie n'était employée qu'à la construction des chambres voûtées ou plafonnées. Les voûtes en briques crues sont de trois formes : 1° le berceau plein cintre, 2° la voûte ogivale avec raccord tangentiel aux retombées et 3° la voûte ogivale avec double tiers-point. Le tombeau n° 1 (pl. II et III) offre deux de ces voûtes et peut-être aussi la troisième. J'examinerai leur construction en décrivant chaque tombeau isolément. Comme on le voit, aucune voûte en arc de cercle ou elliptique n'a été remarquée.

Deux chambres sont construites en pierre; elles sont plafonnées au moyen d'architraves jointives reposant sur les murs latéraux. L'une d'elles est décorée d'hiéroglyphes. Il n'y avait pas de couverture en forme de «toit».

Les murs en briques des chambres étaient recouverts d'un pisé sur lequel un lait de chaux était étendu pour recevoir une couche de peinture rouge formant impression. Le ton apparent était un bleu vif qui ne se révélait qu'accidentellement.

(1) Cf. É. Chassinat, *Étude sur quelques textes funéraires de provenance thébaine*, dans le *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. III, p. 145.

Sur le gravier formant le fond de la fouille, un enduit de limon assez épais était uniformément répandu et recevait les mêmes enduits que les murs en élévation, pour certaines tombes tout au moins.

La pierre employée provenait de la région de Tourah. Son grain fin et sa blancheur permettent d'autant plus de lui attribuer cette origine qu'on ne connaît aux environs de la nécropole d'autres carrières que celles d'Abou-Roash : le calcaire qui provient des derniers contreforts de la chaîne Libyque est irrégulier de grain, et les fossiles qu'il renferme ne permettent pas d'exécuter un travail aussi soigné que celui que nous examinerons plus loin.

Les briques sont faites de limon du Nil absolument pur avec peu de sable et de paille hachée. Elles ne sont pas marquées et n'ont pas de dimensions constantes; on peut toutefois les rapporter à trois échantillons mesurant : 1° o m. 44 cent. × o m. 22 cent. × o m. 14 cent.; celles-ci ne sont utilisées que pour la construction du tombeau n° 11; 2° celles de o m. 25 cent. × o m. 15 cent. × o m. 12 cent., employées dans tous les autres, sauf pour la construction de la voûte du tombeau n° 2 édifiée avec un modèle intermédiaire entre ces deux premiers. D'une grande résistance, ces briques ont supporté les siècles sans se désagréger ni même s'effriter. Leurs arêtes ont conservé une aiguité surprenante, aussi, réemployées aujourd'hui, elles constitueraient d'excellents matériaux de construction. Depuis que les tombeaux ont été mis à jour, des pans de murs se sont éboulés, des brisures se sont produites, mais jamais elles ne se sont réduites en poussière. Leur liaisonnement était obtenu au moyen d'un mortier semblable à la composition de ces briques, qui, mises en place avant leur complet séchage, formaient avec ce mortier une construction monolithe, ce qui explique pourquoi les brisures se sont produites aussi bien dans le milieu des briques que suivant les lits d'assises.

Les sarcophages étaient en bois, car les spoliateurs n'ont pas pu faire passer des masses de pierre semblables par les ouvertures qui leur ont servi pour accéder aux tombeaux, ouvertures qui n'étaient que de véritables trous d'hommes. De menus morceaux de ces sarcophages ont été trouvés; mais, pourris par les infiltrations, ils tombaient en poussière dès qu'on les déplaçait.

Ce qui précède présente un caractère de certitude que nous ne retrouverons pas toujours dans ce qui va suivre. Les hypothèses auxquelles je me suis arrêté sont basées sur des considérations architectoniques et seront souvent différentes de celles qu'un égyptologue aurait soulevées. Envisagé à deux points de vue, le même sujet donne fatalement deux opinions différentes sinon contradictoires.

II.

PROCÉDÉS

AU MOYEN DESQUELS LES CONSTRUCTEURS ÉGYPTIENS

ONT EXÉCUTÉ CES TOMBEAUX.

Je pense qu'après avoir creusé une tranchée qui était arrêtée au niveau du gravier formant le fond de la fouille, les constructeurs arrosaient le sol, le comprimaient par pilonnage et posaient la première assise sans faire aucune fondation. S'il s'agit de murs en briques, celles-ci sont toutes posées à plat, sans recherche d'effet décoratif et sans aucun rattrapage, comme cela a lieu quelquefois au moyen de briques plus ou moins inclinées, suivant la hauteur à rectifier. Les joints verticaux des assises se recoupent toujours et sans symétrie.

Le mur sud de chaque tombeau devait être ainsi entièrement monté avant que les voûtes des chambres ne fussent commencées. Celles-ci, construites souvent par tranches accolées les unes aux autres, nécessitaient la construction d'un mur pignon pour soutenir la première tranche; le mur sud remplissait ce rôle. Ces voûtes se construisant du sud au nord, il était facile d'arrêter le travail quand on voulait élever le mur séparatif entre les chambres et les puits, de même pour les voûtes construites par lits rayonnants. L'achèvement se faisait par la construction des murs est et ouest, jusqu'à leur rencontre avec le mur nord qui devait être construit immédiatement après le mur séparatif. Le croquis ci-contre (fig. 1) montre la marche du travail et permet de constater que les murs nord-sud sont formés de tronçons venant s'intercaler entre deux murs est-ouest. Cette remarque s'applique à presque tous les tombeaux. La construction du mur nord avant celle des murs 1 et 2 est certaine, car si ce mur avait été élevé le dernier, il eût été presque impossible aux ouvriers de poser les briques dans les parties *a b*, tandis qu'il était très simple d'opérer suivant l'ordre indiqué ci-dessus. Il résulte de ce qui vient d'être exposé que, généralement, ces tombeaux n'ont pas

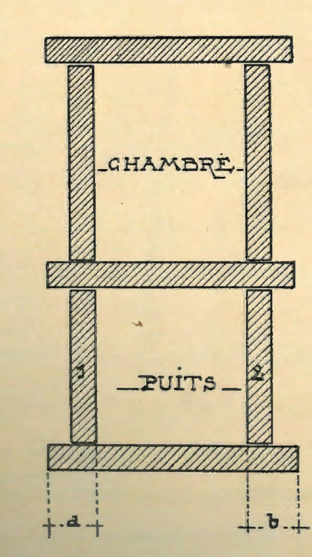




Fig. 1.

été construits par arase uniforme. Nous n'avons relevé aucun trou de boulins, dont l'usage est bien contraire aux habitudes des constructeurs égyptiens, ce qui permet de conclure que ces tombeaux ont été édifiés en utilisant une partie des déblais pour surélever le sol au fur et à mesure de l'élévation des constructions. Ce procédé, qui exige une main-d'œuvre relativement considérable, semble plus naturel quand il s'agit de construire à un même niveau que dans le cas qui nous

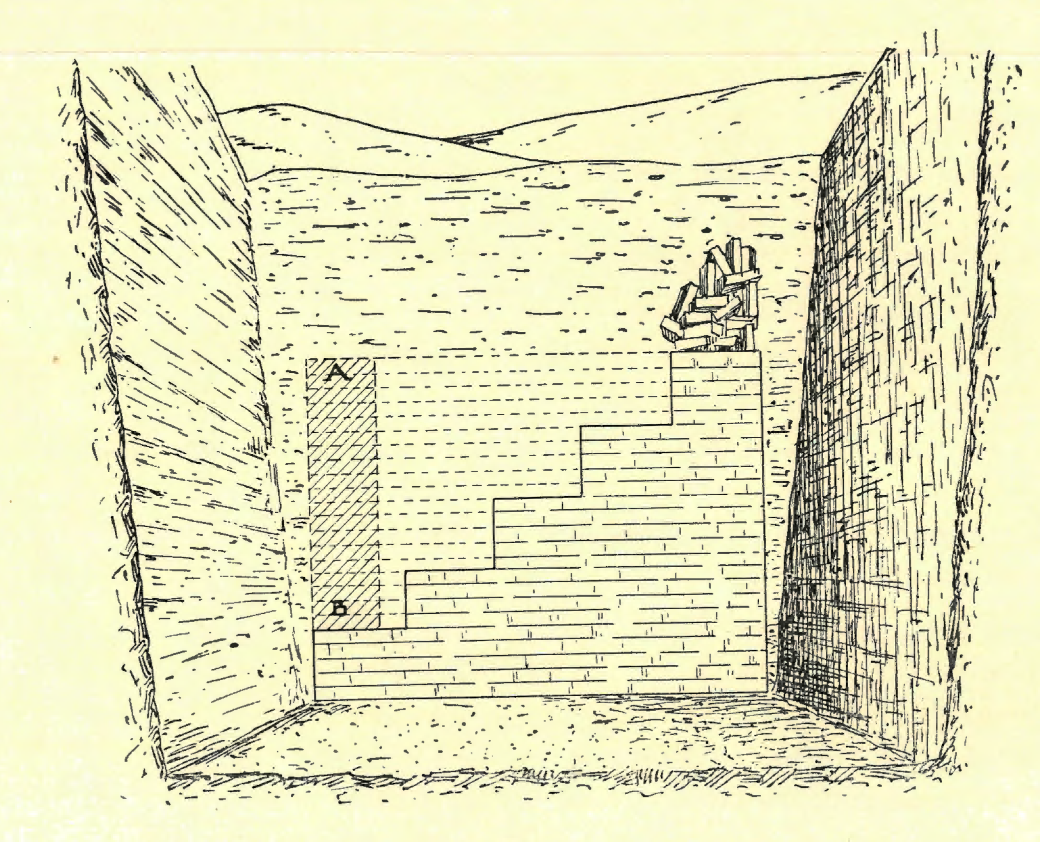


Fig. 2.

occupe : les terres devant ici être alternativement élevées et enlevées pour construire chaque partie des tombeaux.

Dans son dernier et très intéressant ouvrage[1], M. Choisy, qui résume si clairement les différents procédés employés pour la construction des monuments égyptiens, étudie le mode d'attaque des hypogées et l'enlèvement des déblais, qui, dit-il, étaient extraits au moyen de bennes halées à bras, en glissant sur des couloirs inclinés. Il n'envisage pas le cas de ces constructions souterraines; je le regrette, car l'autorité de son opinion m'eût été précieuse à signaler.

[1] A. Choisy, *L'Art de bâtir chez les Égyptiens*. Paris, Édouard Rouveyre, 1 vol. in-8°.

A la page 16 de cet ouvrage, la figure 9 présente une solution qui consiste à achever le mur à l'une de ses extrémités, à s'approvisionner en matériaux sur son sommet et à terminer la construction en utilisant les escaliers réservés. Cette façon d'opérer, très logique pour une construction extérieure, ne saurait s'appliquer aux tombeaux de Qattah, car le manœuvre, reculant toujours, se serait trouvé, à un moment, gêné par les parois de la tranchée et n'aurait pu achever l'extrémité du mur qu'il édifiait : celle marquée A B sur la figure 2. Il devait être placé en avant du front du mur et non sur son épaisseur qui, d'ailleurs, n'aurait pas supporté le poids d'un homme, étant donné que l'on admet l'emploi de la brique avant son complet séchage. Les murs étaient donc élevés, comme il a été dit précédemment, avec les matériaux que l'on descendait à la corde dans des couffins, sauf pour les trois tombeaux qui sont munis de plans inclinés. La présence de couloirs en pente dans les deux tombes qui renferment des chambres construites en pierre peut être attribuée à la nécessité dans laquelle on s'est trouvé d'assurer la descente de matériaux aussi lourds que les architraves des plafonds et les dalles du sol. Cette supposition, acceptable pour les tombeaux n°s 2 et 11, semble toutefois moins fondée si l'on examine le n° 14, entièrement édifié en brique, dont la grande profondeur est à signaler. On peut croire aussi que l'emploi du plan incliné n'a pas été imposé par des besoins de cette nature, mais que l'architecte s'est inspiré, en la circonstance, du dispositif de l'intérieur de certaines pyramides. La sépulture n° 2 permet ce rapprochement.

Entre les faces de la tranchée et les parois extérieures des constructions, il existait un vide qui a été comblé non pas avec les déblais des tranchées, mais avec du sable fin; cette couche élastique devait atténuer beaucoup les légers mouvements du sol, s'il s'en produisait, et c'est, je crois, à la présence de ce «matelas compressible» qu'il faut attribuer la parfaite conservation de ces constructions de briques crues, se présentant, après plusieurs milliers d'années, aussi bien dressées que si elles venaient d'être achevées, et cela malgré les infiltrations de la zone marécageuse qui atteignent le fond de presque tous les tombeaux.

Au-dessus de l'arase supérieure des constructions, il existait parfois une couche de limon de quelques centimètres d'épaisseur. Les fragments trouvés ne sont pas suffisants pour affirmer qu'une couche de cette matière ait été uniformément répandue avant de remblayer l'excavation, mais ils permettent de le supposer car, quand bien même elle aurait existé, le bouleversement que ces tombeaux subirent au moment de la spoliation en aurait détruit la majeure partie. Elle n'a été figurée sur aucune des coupes, mais il est facile de se l'imaginer.

Quelques tombeaux sont pourvus de niches, toujours placées au sud. A Dahchour, elles sont généralement placées à l'est. Elles servaient probablement à déposer les caisses à canopes. M. de Morgan ne leur attribue aucune destination. Celles de Qattah ne sont pas décorées et n'existent pas dans tous les tombeaux. Il n'y avait quelquefois que de petites excavations creusées dans la muraille, destinées vraisemblablement à renfermer des vases à eau. On en rencontre d'ordinaire une ou deux par chambre, placées au sud, sauf dans le tombeau n° 2 où elles étaient l'une à l'est, l'autre à l'ouest. Enfin, certains tombeaux en sont dépourvus.

Avant de terminer ces considérations générales, je signalerai, dans le sol des chambres des tombeaux n°s 2 et 11, la présence de rainures longitudinales évidées dans le calcaire; leur usage ne semble pas nettement établi. Dans le tombeau n° 2, elles existent dans la chambre et dans la niche; celles de la chambre ont pour section 0 m. 08 cent. sur 0 m. 06 cent. de profondeur et sont espacées de 0 m. 96 cent. d'axe en axe; celles de la niche ont 0 m. 02 cent. sur 0 m. 03 cent. de profondeur et sont espacées de 0 m. 48 cent. d'axe en axe. Celles de la chambre du tombeau n° 11 ont 0 m. 08 cent. de largeur sur 0 m. 03 cent. de profondeur; elles sont espacées de 0 m. 43 cent. d'axe en axe. Si j'ai rappelé ici les dimensions que l'on retrouvera sur les planches, c'est pour bien faire remarquer que ce sont justement les différences qui existent entre ces dimensions qui détruisent les hypothèses apparemment les plus justifiées.

La quasi certitude dans laquelle nous sommes que les cercueils étaient en bois ne nous permet pas d'admettre maintenant que ces rainures étaient destinées à loger des sacs de sable qui auraient servi à protéger le dallage au moment de la mise en place du sarcophage. D'ailleurs, commencer par dégrader un sol pour éviter des épauffrures incertaines me semble trop illogique. Admettre un remplissage ultérieur avec du stuc est incompatible avec le soin apporté à l'achèvement de la maçonnerie. De plus, les dalles n'étaient pas destinées à recevoir de lourdes charges, leur section est faible et les évidements sont considérables.

La section des petites rainures placées sous la niche ne permet pas non plus d'y loger des boudins de sable. En admettant même qu'on ait pu les y introduire, leur résistance eût été si minime qu'ils ne semblent pas indispensables.

Si, dans les deux cas, ces rainures s'étaient prolongées jusqu'à l'origine du dallage, comme cela a lieu dans le tombeau n° 2, on aurait pu supposer qu'elles étaient destinées à recevoir les montants du traîneau qui portait le sarcophage, car il eût été très facile, une fois celui-ci en place, d'en faire glisser les montants dans les vides qui leur étaient réservés. La disposition adoptée dans le tombeau n° 11 réfute cette opinion.

N'ayant pas trouvé d'autre solution, je me suis arrêté à celle-ci qui présente quelque vraisemblance : après l'achèvement des travaux, les constructeurs se sont aperçus que l'humidité du sol envahissait les chambres. Pour obvier à cet inconvénient qui aurait détruit la base de leurs sarcophages, ils auraient pensé à les isoler et auraient creusé ces rainures pour y loger des longrines sur lesquelles ils auraient reposé.

Cette opinion peut se combattre facilement, car l'absolue nécessité de ces rainures et de leur fonction est douteuse. Elles ne pouvaient avoir d'autre but que celui d'éviter à ces pièces de bois de se déverser, ce qui ne se serait certainement pas produit puisqu'elles étaient chargées pesamment. Supposer un glissement n'est guère admissible, car quand bien même ces pièces ainsi enchâssées seraient restées en place. l'objet placé dessus n'aurait été nullement retenu par elles.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ces excavations ont été creusées après la mise en place des dalles du sol, leur raccord parfait l'atteste amplement. A ce moment, il était bien simple, si l'on redoutait la pourriture du sarcophage, de placer sous celui-ci des dés en pierre qui n'auraient pas détérioré le sol et qui n'auraient pas eu, comme les longrines, à subir l'effet de l'humidité. Celle-ci, en effet, devait fatalement pourrir ces bois de protection et attaquer ensuite le sarcophage qui, après leur disparition, se serait trouvé à même le sol, tel qu'on voulait éviter qu'il fût.

J'ai pensé à d'autres solutions que je n'énumère pas, car, l'imagination se laisse trop facilement entraîner devant l'incertitude; je n'ai exprimé ici que celles qui me semblaient présenter quelque vraisemblance.

On fera probablement une critique, apparemment justifiée, aux planches que j'ai dessinées. C'est que l'appareil des voûtes, dans les coupes, n'est pas figuré. Il y a là une lacune bien certaine pour des relevés dont tout l'intérêt réside dans l'examen des détails de construction. Si je ne l'ai pas indiqué, c'est que je n'ai pas voulu risquer d'introduire dans ces documents des indications erronées. Les tombeaux examinés sont très bien conservés, mais les sections que j'ai pu relever dans les voûtes n'étaient autres que celles que les spoliateurs avaient pratiquées pour pénétrer à l'intérieur des chambres. Ces voûtes, éventrées depuis si longtemps, se sont affaissées et présentent, comme les figures le montrent, un aspect dont le détail semble difficile à reproduire. Des parties mises à nu, soit à l'intrados soit à l'extrados, m'ont permis de noter leur mode de construction. On le retrouvera en parcourant les descriptions qui suivent dans lesquelles chaque tombeau est étudié isolément.

III.

DESCRIPTION DES TOMBEAUX.

TOMBEAU N° 1.

(Voir pl. II, fig. 2 et pl. III.)

Ce tombeau entièrement construit en briques de petites dimensions se compose de trois chambres précédées chacune d'un puits.

La tranchée dans laquelle il est édifié mesure 5 m. 95 cent. de longueur sur 5 m. 15 cent. environ de largeur. Elle a été descendue jusqu'au gravier, sur lequel repose les premières assises de briques, soit à 4 mètres environ pour la chambre la plus basse.

Sa construction présente différentes particularités, dont la plus intéressante, très nettement visible sur la figure 2 de la planche II, consiste dans la disposition de la voûte de la chambre ouest. Celle-ci est formée de tranches accolées les unes aux autres, la première appliquée contre le mur sud, la deuxième contre la première qui remplace le pignon et donne en même temps le gabarit de la voûte. Ce que le cliché ne permet pas de voir, c'est la disposition de cette première tranche posée, non pas dans un plan perpendiculaire à celui passant par l'axe de la voûte, mais faisant avec lui un angle assez prononcé (fig. 3).

Fig. 3.

Cette disposition a pour but : 1° d'atténuer la propension qu'ont les briques de glisser, en les plaçant suivant un plan oblique par rapport à celui du pignon contre lesquelles elles sont appliquées; 2° d'empêcher les tranches de flamber; 3° d'éviter l'emploi des cintres.

Ce mode de construction des voûtes est antérieur à l'époque qui nous occupe. M. Choisy en fait remonter l'origine à la VIe dynastie dans des voûtes de

Saqqarah[1]. Son usage s'est développé; on retrouve l'application de ce principe dans les grandes voûtes des greniers du Ramesséum.

La planche III représente ce tombeau en plan et coupes longitudinale et transversale. Dans cette dernière, on voit que l'intrados de la voûte de la chambre ouest est ogivale et l'extrados en plein cintre, résultat sans doute involontaire. Cette différence provient de l'irrégularité des couches de mortier qui séparent les assises constituant la voûte de celle-ci. L'épaisseur totale est formée de plusieurs briques qui sont toutes posées par tranches. Il eût été facile de ne réserver cette façon de procéder qu'à la mise en place des briques formant l'intrados et d'achever le surplus d'épaisseur au moyen de briques posées par claveaux rayonnants, le premier rang posé servant de cintrage. La solidité des voûtes aurait été ainsi augmentée, précaution bien utile puisqu'elles devaient supporter le poids des remblais. Le premier rang de claveaux n'a que peu de rigidité, les briques laissant entre elles un vide important qui était comblé avec du mortier susceptible de se désagréger. La coupe sur la voûte de la chambre est aurait alors offert l'aspect du côté droit de la figure 4, tandis qu'elle est exécutée suivant le dispositif représenté par le côté gauche de la même figure. Dans ce dernier cas, il eût été bon de mouler spécialement les briques de ces voûtes.

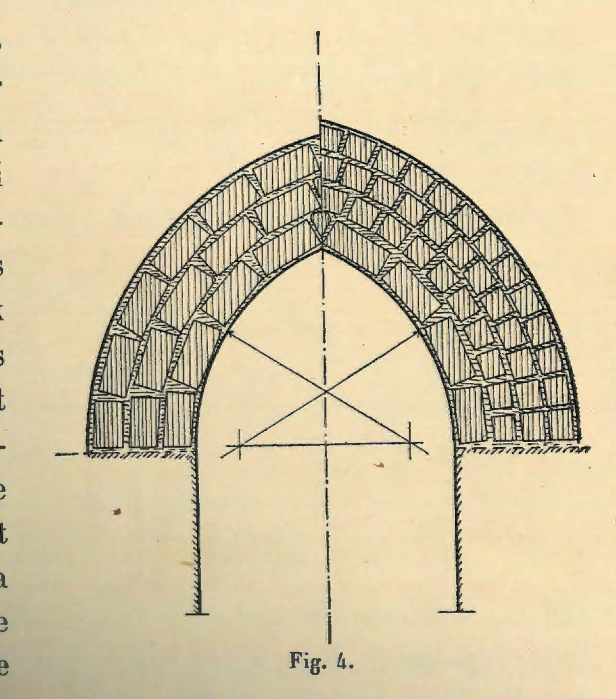


Fig. 4.

La section de la chambre centrale n'est donnée que sous la plus extrême réserve. L'extrados était à peu près reconnaissable, mais l'intrados avait presque entièrement disparu; les murs verticaux faisaient corps avec les briques de la voûte, éventrée par les spoliateurs. Seul, le niveau du sol était nettement reconnaissable. D'ailleurs, d'après les cotes relevées, il se trouve être à mi-hauteur entre les chambres contiguës, différence qui existe également entre le fond des puits.

La chambre est, un peu moins large que la première, était fermée par une voûte ogivale dont la section représentée par la coupe transversale fait voir la

[1] A. Choisy, *L'Art de bâtir chez les Égyptiens*, p. 43.

différence qui existe avec celle de la chambre ouest. Quoique différente de forme, elle est construite pareillement; son extrados a cependant conservé une courbe ogivale concentrique à l'intrados. J'ai supposé précédemment qu'une couche de limon était uniformément répartie sur toute la surface au niveau de l'arase supérieure. L'angle sud-est de ce tombeau semblait le démontrer.

Une section transversale sur l'axe des puits montrerait que les portes de communication entre ces puits et les chambres étaient toutes fermées par des arcs en plein cintre, dont la clef correspondait au sommet des intrados des voûtes, ce qui laisse supposer que la section de la chambre centrale pouvait être celle indiquée en pointillé. Le mur dans lequel elles sont percées était élevé seulement après la terminaison des chambres, car s'il avait été édifié en même temps il est certain que ces portes auraient comme ouverture le même gabarit que celui des voûtes, ce qui eût évité l'inconvénient indiqué par le croquis ci-contre (fig. 5). La différence accentuée par les hachures était rattrapée au moyen de limon posé dans l'épaisseur du mur de séparation. Il n'en résulte pas moins une surface gauche choquante au milieu d'une construction soignée dans ses autres parties.

Fig. 5.

Ce tombeau a dû être achevé à la hâte, car il est à remarquer que, si la construction des parois du puits ouest est très bien exécutée, cette régularité s'atténue dans le puits intermédiaire et disparaît presque dans le puits est. De plus, le mur nord n'est pas construit; l'examen des cotes permet de supposer deux choses : 1° qu'il n'a jamais été prévu; 2° que le constructeur ayant donné trop d'importance aux chambres ne l'a pas édifié, craignant de diminuer par trop la largeur du puits, ce qui eût été gênant pour la descente du sarcophage. Pressé d'en finir il n'a pas eu la ressource d'agrandir sa tranchée.

En examinant la planche III, on se rendra compte que la marche du travail a été conduite comme je l'ai dit. Les voûtes sont indépendantes des murs et les

murs le sont entre eux. Il n'existe aucun liaisonnement entre les différentes parties de la construction.

Quant aux parois de la tranchée, la planche montre bien qu'elles n'ont jamais été prolongées au-delà des parties apparentes. Les deux faces nord et ouest avaient le même aspect.

TOMBEAU N° 2.

(Voir pl. IV-VIII, fig. 1-2.)

Ce tombeau, dont la longueur ne mesure pas moins de quarante mètres, présente une construction mixte, la pierre, la brique et le bois ayant été employés.

Il se compose d'un long couloir divisé en trois parties par des murs de refends. Le sol de ce couloir est fortement incliné, et son point le plus bas est à 1 m. 57 cent. au-dessus du fond du premier puits auquel il aboutit. Un deuxième puits, un peu plus profond que le premier, précède la chambre funéraire, dont il n'est séparé que par un blocage en gros blocs de pierre calcaire dissimulés par un mur en briques.

La chambre proprement dite mesure 3 m. 52 cent. sur 1 m. 70 cent. dans œuvre. Dans l'axe de la paroi nord se trouve une niche de 0 m. 80 cent. × 0 m. 75 cent. au niveau du sol de la chambre.

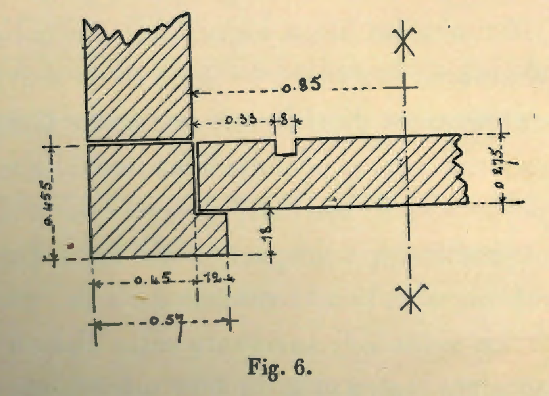


Fig. 6.

Les murs sont construits avec des assises de calcaire, posées en délit et à vives arêtes. Elles sont réglées sur une hauteur moyenne de 0 m. 30 cent.; les parois et les lits sont parfaitement dressés et, s'il est possible de voir des constructions aussi soignées, il serait difficile d'en trouver de mieux exécutées. Quand j'ai relevé la position des joints verticaux, quoique j'en connusse les niveaux de départ et d'arrivée, je ne pus le faire qu'après un minutieux examen; leur présence ne m'était le plus souvent révélée que par les traces du salpêtre produit par l'humidité qui avait filtré à travers la maçonnerie. L'apparence des joints sur la figure 3 de la planche VI n'a pas d'autre cause.

La première assise (fig. 6), posée sans aucune fondation, présente une recoupe en crossette dont le but évident est de diminuer la portée des dalles. Leur faible épaisseur, 0 m. 28 cent., exigeait cette précaution. L'une de ces dalles étant brisée, j'ai constaté un vide en passant le bras par cette ouverture. Provient-il

du fait des spoliateurs qui ont enlevé un peu de gravier pour examiner le dessous du tombeau ou bien sont-ce les constructeurs qui l'ont réservé? Je n'ai pu acquérir aucune certitude. Sur les coupes d'ensemble, j'ai fait reposer ces dalles sur le sol, et dans la planche de détail, j'ai indiqué en pointillé un vide possible. Si l'usage des crossettes est un judicieux emploi des matériaux, il n'en est pas de même pour le linteau qui couronne la niche et doit résister à une certaine surcharge. Au lieu d'être renforcé, il se trouve affaibli par un évidement considérable, de sorte qu'il n'a dans œuvre qu'une hauteur de o m. 215 mill. Il faut que la pierre employée soit de bonne qualité pour qu'une brisure ne se soit pas produite en un point quelconque de sa portée, d'autant plus que l'assise supérieure ne constitue pas une décharge.

Les architraves du plafond sont posées de façon à recevoir une assez grande partie des retombées de la voûte, disposition raisonnée qui les empêche de choir malgré les brisures que les spoliateurs y ont faites; ainsi posées, elles sont maintenues en bascule par le poids des constructions supérieures.

Les pierres du blocage sont de grandes dimensions; elles proviennent de l'approvisionnement dans lequel ont été taillées les assises formant les parois de la chambre. Ces blocs irréguliers ne doivent pas avoir été amenés sur le chantier uniquement dans le but de fermer l'ouverture de la chambre; dans ce cas elles en auraient occupé toute la hauteur. La taille des assises s'est donc faite sur place, la pierre n'étant souvent, au sortir de la carrière, dressée que sur une face, ce qui facilitait son transport, mais avait l'inconvénient d'empêcher la formation du calcin, si utile à la conservation des parois.

La voûte qui surmonte cette chambre a une épaisseur considérable. Elle est en plein cintre et a dû être montée sur gabarit, à moins qu'une forme en terre n'ait été élevée sur les architraves de la chambre, formant ainsi un cintre facile à enlever après la prise du mortier de la maçonnerie.

C'est dans l'épaisseur de cette voûte que les spoliateurs ont creusé le puits qui les a amenés jusqu'aux architraves qu'ils ont percées pour entrer dans la chambre. La figure 3 de la planche VI montre cette percée, le style des hiéroglyphes, la frise qui les limite et la partie supérieure de la niche. Dans les murs latéraux, au-dessus de cette dernière, on remarque deux petits trous dont l'usage est inexpliqué. Ils sont assez profonds et ont été exécutés après l'achèvement de la décoration, qu'ils viennent couper malheureusement.

Les couleurs employées pour la décoration de cette chambre sont : le noir pour les hiéroglyphes, le vert comme ton de fond du plafond. Ces mêmes couleurs plus un ton brun rouge et du jaune entrent dans la composition de la frise.

Au-dessus de la voûte il existe une petite chambre non couverte, de 1 m. 40 cent. de hauteur. Son arase supérieure se trouve à 2 mètres environ au-dessous du niveau du désert, ce qui donne comme profondeur totale à l'excavation 10 mètres environ. Si l'on examine la coupe transversale de ce tombeau, on remarquera que le côté gauche a été édifié comme le côté droit jusqu'à la naissance de la voûte, mais qu'au-dessus le constructeur a jugé utile d'y ajouter un massif en maçonnerie qui n'existe pas de l'autre côté. Il paraît difficile de découvrir la cause de cette irrégularité. Si l'architecte qui surveillait l'exécution de ce tombeau redoutait une poussée des terres sur la voûte, il n'aurait certes pas donné comme section à son mur celle que j'ai relevée. Si la voûte, comme je le suppose, est indépendante du reste de la maçonnerie, les quelques briques placées au-dessus sont incapables de résister au moindre mouvement des terres. Je ne vois donc pas, dans cet exemple le schéma d'un mur de soutènement; le tombeau n° 9 présente une coupe qui en approche davantage, quoique n'ayant aucune des proportions qui seraient déterminées par le calcul.

J'ai pris un croquis (fig. 7) de ce détail dans lequel il faut voir l'amortissement d'un mur plutôt qu'une recherche de stabilité. Dans ce dernier cas, le côté ouest serait semblable puisque la voûte et les terres se présentent sous un aspect identique. Une tranchée, creusée de la voûte à la paroi de la fouille, m'a permis de m'assurer qu'ici il n'existait aucune construction semblable.

Les puits n'offrent aucune particularité. Ils sont construits en briques; les murs qui les limitent sont formés de deux couches distinctes, celle qui se trouve à l'intérieur s'est effondrée, laissant apparaître un nouveau mur avec lequel le premier n'avait aucun liaisonnement.

M. Chassinat m'a communiqué un croquis qu'il avait fait avant mon arrivée, et grâce auquel j'ai pu faire figurer, sur la coupe longitudinale de la planche IV, les deux murs de refends. Je n'ai pu les voir en place tels que les montrent les figures 2 de la planche V, 1 de la planche VI et 1-2 de la planche VIII, sur lesquelles les linteaux en bois ne sont pas apparents, car ils étaient entièrement pourris et sont tombés avec les déblais. Ils supportaient quelques rangs de briques destinés à chaîner les murs latéraux ou plutôt à maintenir les terres pendant l'exécution des travaux, puisque les tombeaux étaient comblés après leur achèvement. Tout à fait au nord, la figure 2 de la planche V permet de voir deux pieds-droits entre lesquels nous remarquerons, un point d'appui isolé, qui n'est peut-être qu'une partie d'un mur joignant autrefois les pieds-droits[1]. Si, sur le plan de la

[1] Sur cette planche le meneau ne paraît pas être dans l'axe du tombeau, car il en manque une partie.

planche IV, je l'ai représenté comme un meneau, c'est parce que je n'ai pas la preuve certaine de l'existence de ce mur au-dessus du sol du couloir. Je ne lui trouve aucune utilité, puisqu'à cette travée il n'existait aucun linteau à soulager. Les murs

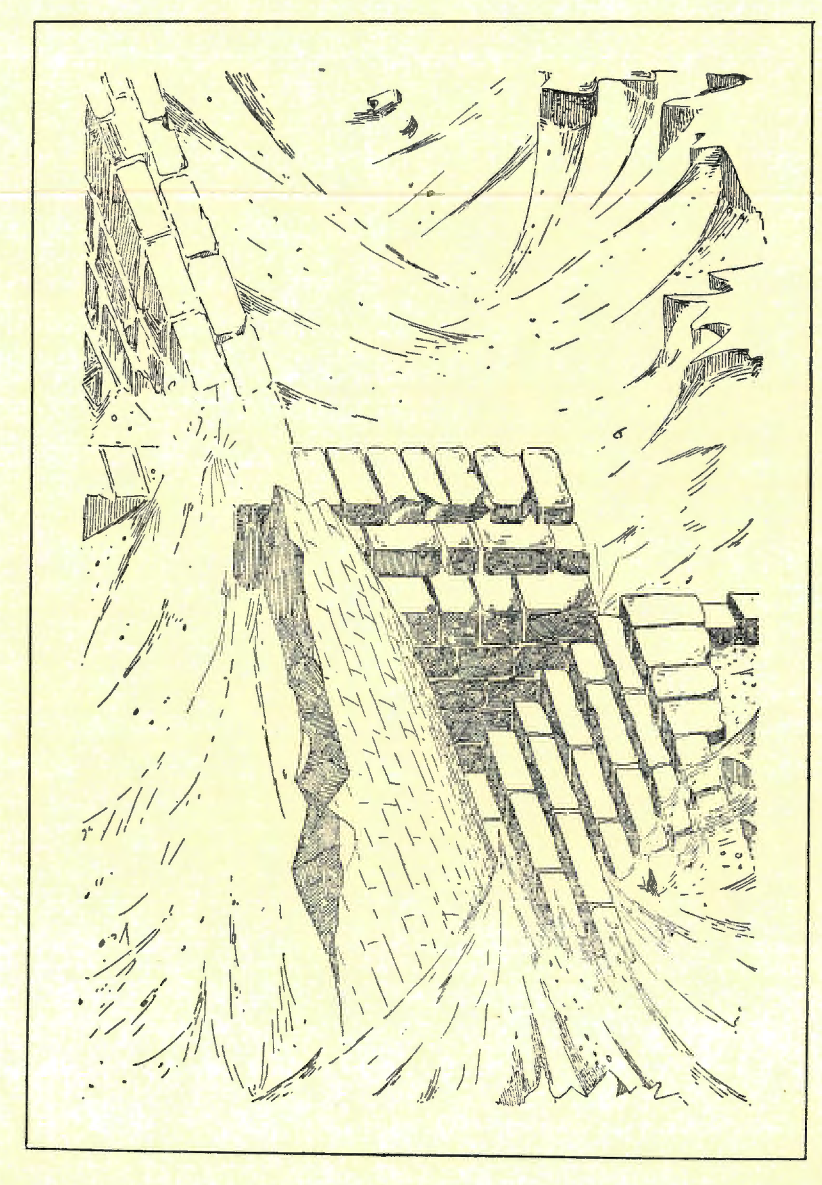


Fig. 7.

latéraux ne sont pas construits jusqu'à leur rencontre avec le niveau du désert. A la naissance du couloir, les parois de la tranchée sont restées apparentes.

La partie du mur est, comprise dans la longueur du couloir, offre quelques particularités sur lesquelles je crois devoir insister. Un mur ainsi construit n'a jamais été signalé. On peut à la rigueur le rapprocher des murs à lits ondulés

qui ont, ainsi que l'a démontré M. Choisy, la propriété d'éviter le glissement sur des sols inclinés. Ici, ces lits ondulés sont remplacés par des assises suivant la pente du terrain. Démontrer la fonction de cette disposition est assez difficile, car, si nous trouvions dans ce genre de construction un avantage réel et que nous en fassions bénéficier les constructeurs égyptiens, nous verrions ces derniers contredire nos assertions. Les premiers, ils ont remarqué que cette façon d'élever un mur sur un tel sol est d'une exécution trop difficile, le mur ouest est en effet entièrement monté par assises horizontales.

En suivant la marche du travail, on peut très bien expliquer comment et pourquoi ce mur a été ainsi édifié. Supposons la construction achevée jusqu'au puits nord; à ce moment, la tranchée est déjà creusée et les murs de refends sont construits. Le manœuvre ne craint donc pas de poser sa première brique sur un sol incliné, tout glissement sera arrêté par la tête du mur sud, la seconde brique est calée par la première et il arrive ainsi jusqu'à la tête du mur nord qui lui servira de guide pour la recoupe de ses briques. Il monte ainsi aisément plusieurs assises et réfléchit alors que l'arase de son mur doit être horizontale, et que des briques crues ne peuvent se tailler en sifflet. C'est alors qu'il commence à rattraper une première assise horizontale sur laquelle il achèvera son mur jusqu'au niveau indiqué par les têtes déjà montées. Le premier tronçon étant terminé, le manœuvre éleva aussitôt la seconde partie. Les difficultés qu'il avait éprouvées précédemment lui furent profitables; il observa qu'il disposait du côté du nord d'une faible hauteur et s'arrangea pour obtenir une assise horizontale le plus près possible du sol. Il en monta quelques-unes comme le montre la planche IV, utilisant le procédé qu'il avait employé précédemment, et acheva ainsi le deuxième tronçon de son mur. Il se garda bien d'élever la dernière partie de la même façon et commença un lit horizontal avec la première brique.

Un départ fâcheux fût pour lui la cause de ces hésitations, aussi reprit-il le mur ouest entièrement par assises horizontales.

Avant de clore l'étude de cette tombe, il ne me semble pas superflu de proposer l'hypothèse suivante qui m'a été soumise par un égyptologue. Ne pourrait-on pas voir dans la forme de la chambre du tombeau qui nous occupe, la recherche d'une copie de la caisse même d'un sarcophage muni de tasseaux longitudinaux à sa partie inférieure et dont la figure 8 donnerait une idée d'ensemble? Il faut remarquer de suite que cette forme de sarcophage est purement théorique; nous n'en connaissons aucun exemple, tous les sarcophages que nous avons ont leurs tasseaux posés transversalement.

Dans cette hypothèse, les crossettes des assises inférieures représenteraient les tasseaux longitudinaux du sarcophage et les rainures creusées dans le sol auraient été destinées à recevoir ces tasseaux.

Cette supposition, que beaucoup d'architectes ne songeant qu'aux nécessités

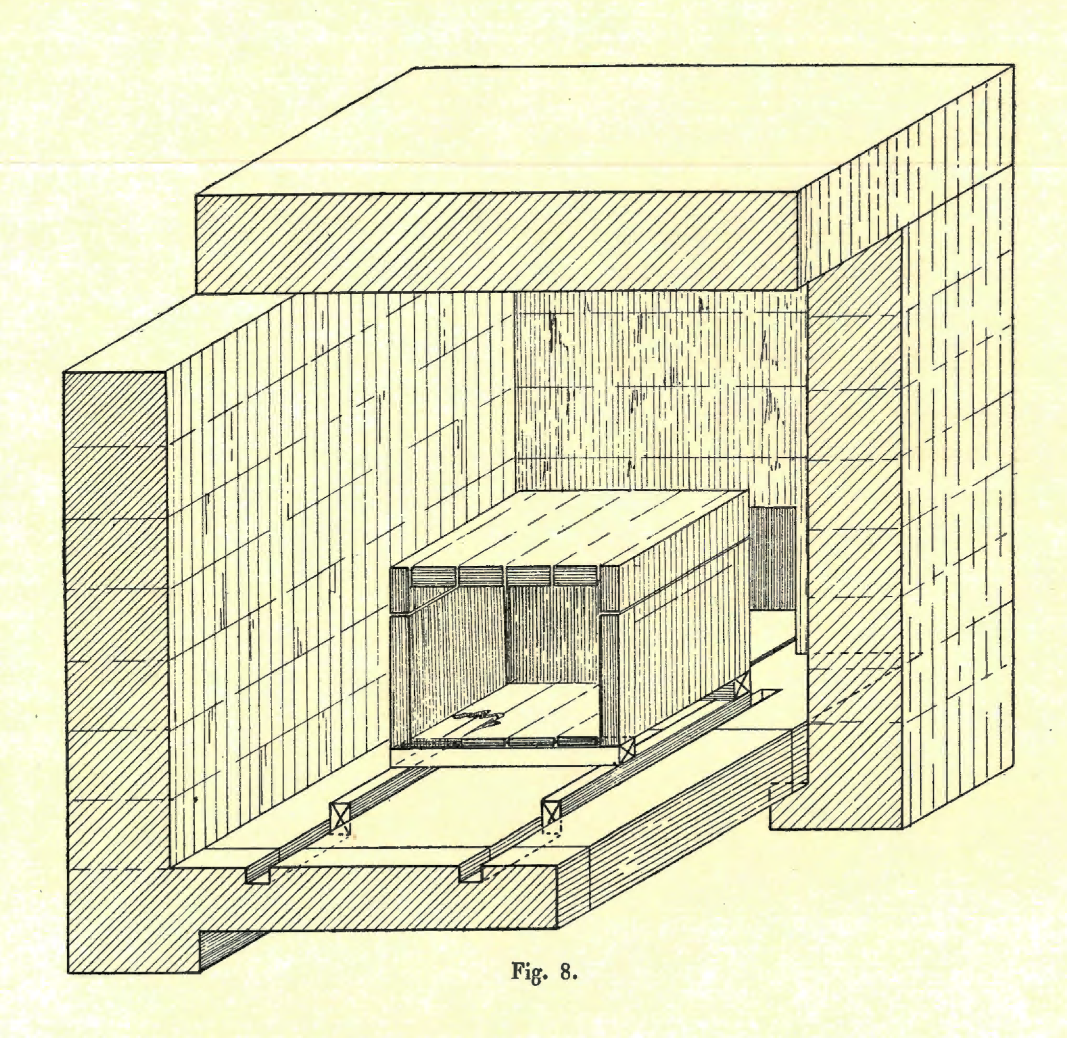


Fig. 8.

de la construction rejetteraient sans l'examiner complètement, a, en sa faveur, un précédent curieux. M. Barsanti[1] a découvert à proximité de la pyramide d'Ounas, à Saqqarah, des tombeaux dont la chambre en maçonnerie est construite, sans aucun doute possible, à l'imitation d'un type de sarcophage connu : le sarcophage à couvercle voûté.

[1] Barsanti, *Rapport sur les fouilles autour de la pyramide d'Ounas*, dans les *Annales du Service des Antiquités*, t. I, p. 150.

TOMBEAUX N°s 3, 4, 5, 6, 8.

Le tombeau n° 3 se compose d'une petite fosse sans aucune construction. Il était

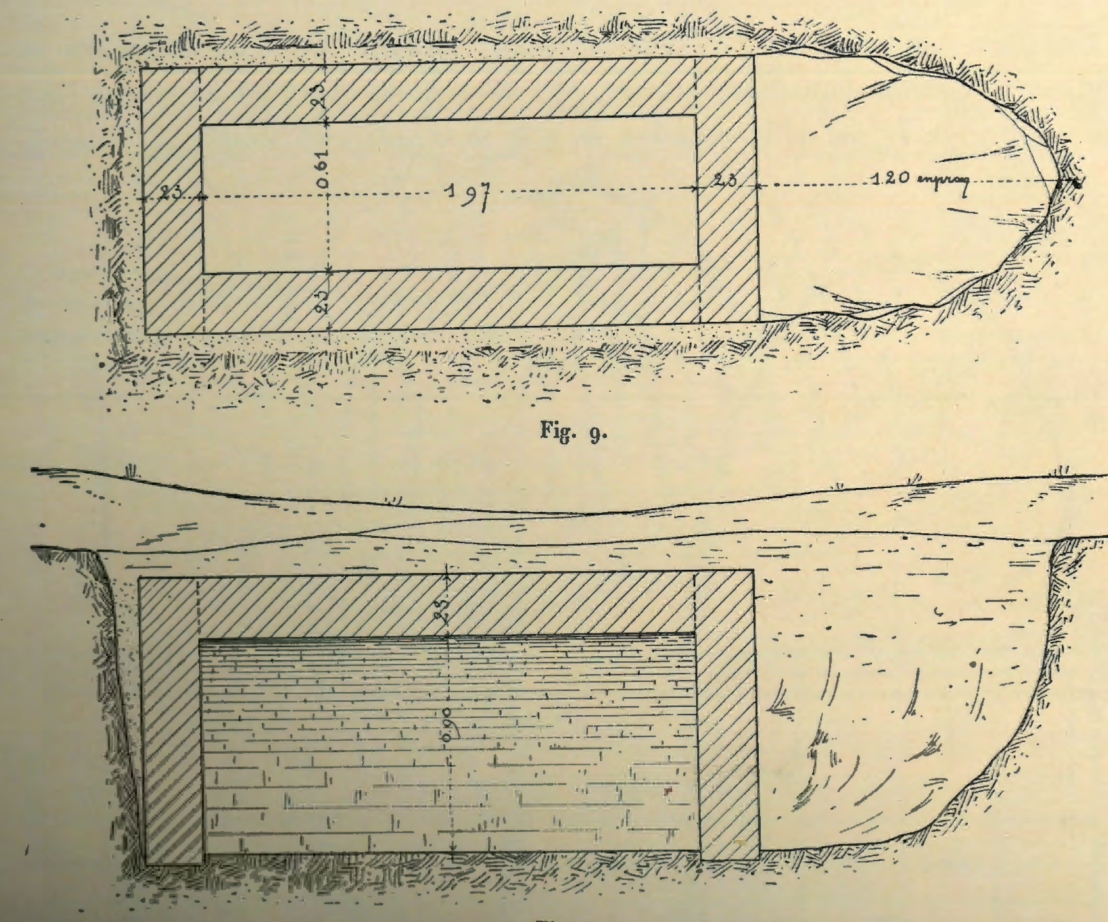


Fig. 9.

Fig. 10.

destiné à un enfant. Le fond de la fouille se trouvait à 1 m. 50 c. en contre-bas du sol.

Le n° 4 est la réduction des tombeaux n°s 7, 10 et 13, que nous examinerons plus loin; les figures 9 et 10 en donnent le plan et la coupe longitudinale; la figure 11 montre que la chambre était fermée par une voûte plein cintre composée d'une seule épaisseur de brique.

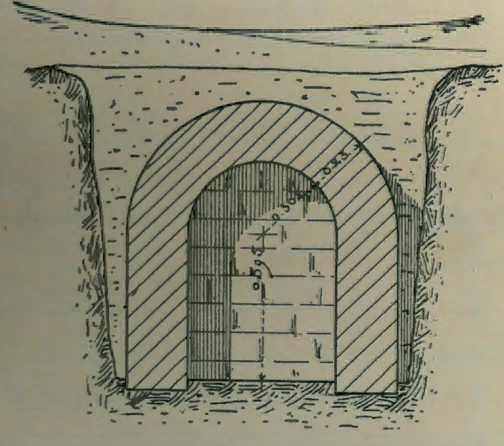


Fig. 11.

Les n°s 5, 6 et 8 ne sont que des puits ou fosses sans maçonnerie. Ce dernier, pourtant, paraît avoir été enduit.

TOMBEAUX N°s 7, 10, 13.

(Voir pl. XI.)

Ces trois tombeaux ne diffèrent entre eux que par les dimensions. Ils se composent chacun d'une chambre précédée d'un puits dont les parois ne sont pas construites. Le sol de la chambre du n° 7 se trouve à environ 4 m. 80 cent.

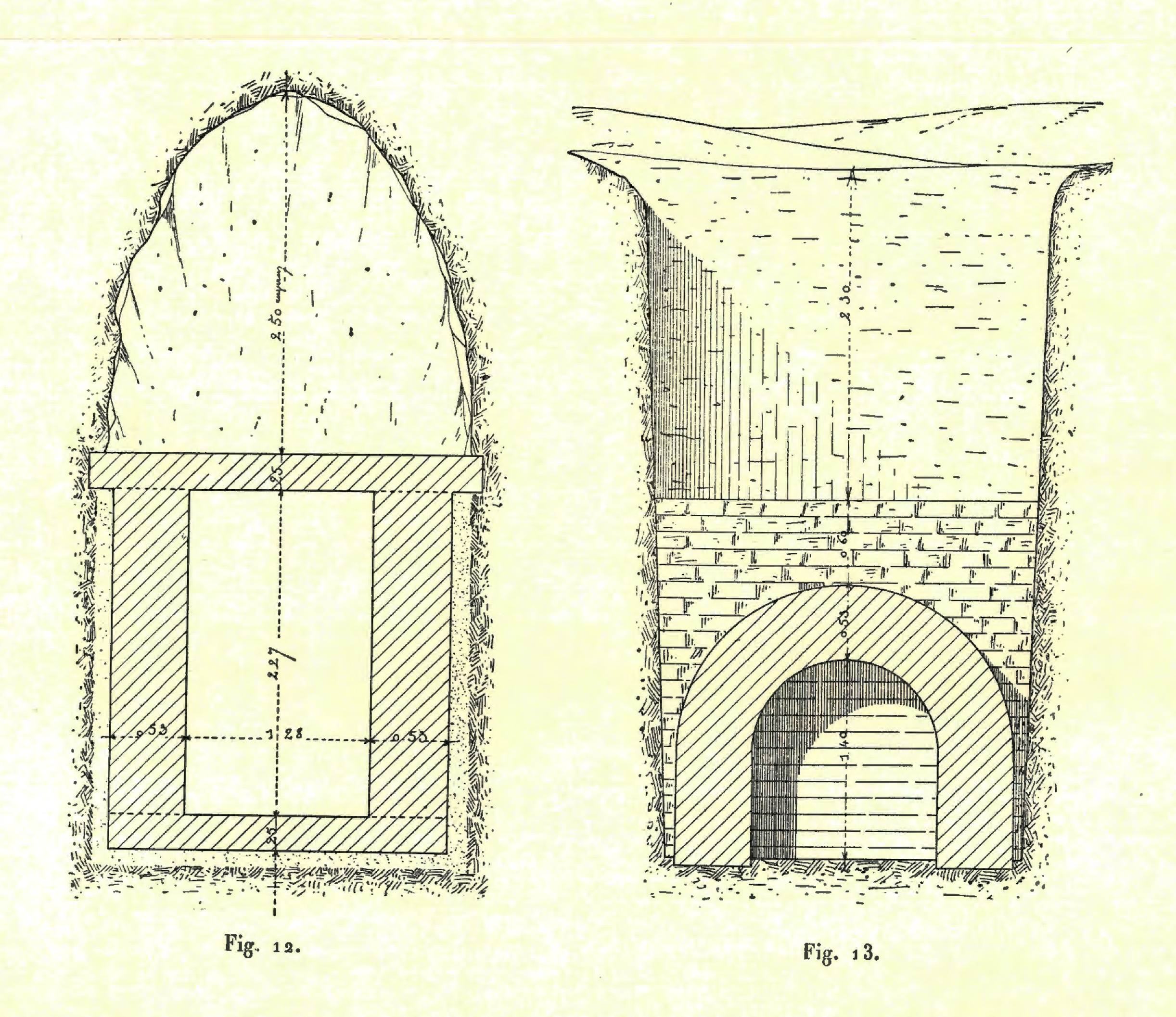


Fig. 12. Fig. 13.

de profondeur. Les figures 12 et 13 en représentent le plan et la coupe transversale.

La planche XI donne la disposition du n° 10. Le fonds du puits n'a pas été descendu au niveau de la chambre.

Le blocage qui obstruait l'entrée de cette chambre est reproduit à la figure 14. Il se compose de briques posées irrégulièrement et sans limon.

Comme tous les autres, ces trois tombeaux avaient leurs voûtes défoncées; les

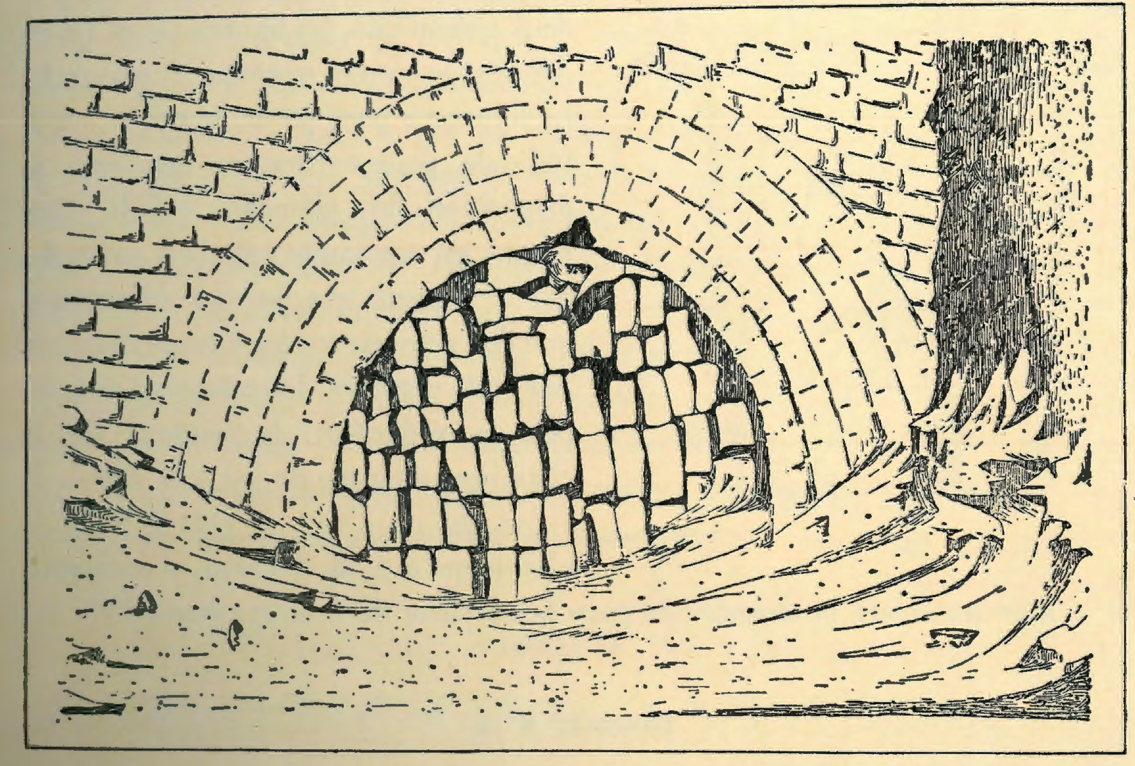


Fig. 14.

spoliateurs les avaient percées pour entrer dans les chambres, ce qui semble démontrer qu'une première violation a eu lieu alors que l'emplacement des

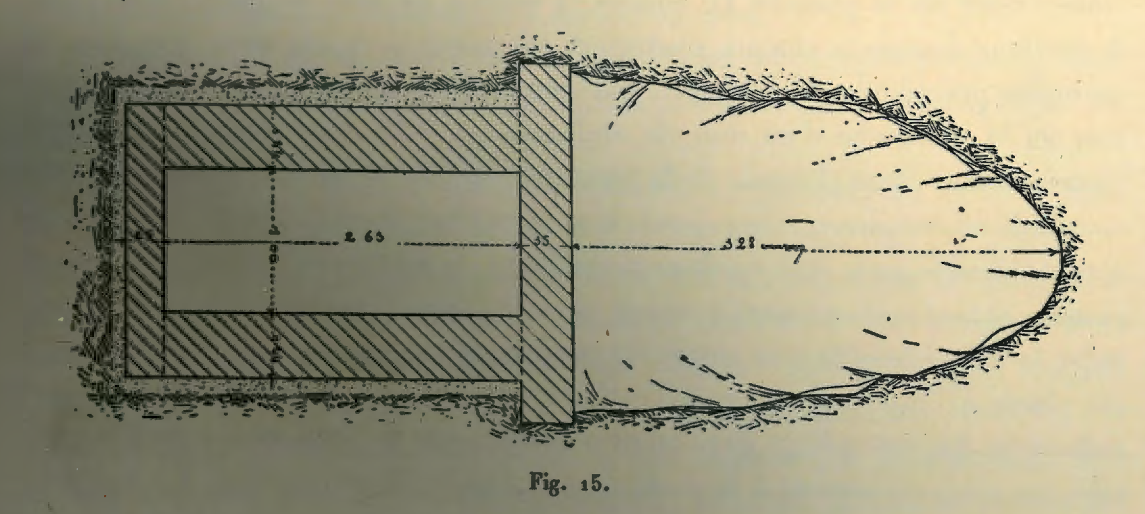
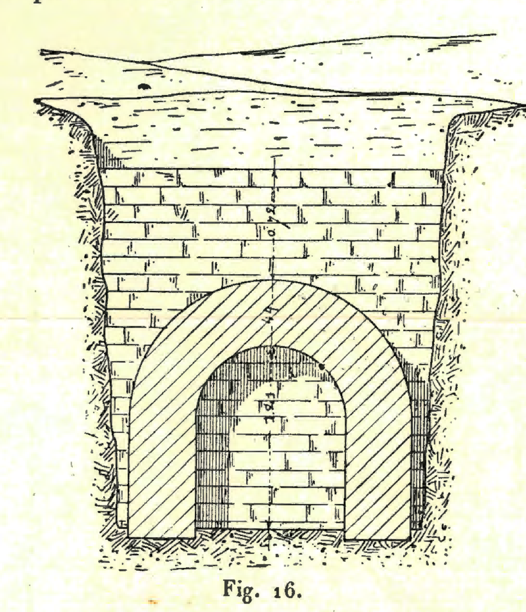


Fig. 15.

tombes était parfaitement connu. Les voleurs opéraient à coup sûr, et, entrant

par les voûtes, ils arrivaient aux chambres en faisant le moins de travail possible.


Fig. 16.

Le tombeau n° 13 est identique aux deux précédents, les figures 15 et 16 en donnent le plan et la coupe transversale. La figure 10 peut servir de coupe longitudinale pour ce dernier tombeau; la disposition des éléments qui la composent est commune aux deux exemples qui ne varient que par les dimensions que l'on retrouve sur les figures 15 et 16. Sur cette dernière, les cotes sont altérées par la réduction; la hauteur de la chambre, mesurée du sol à la clef de la voûte, est de 1 m. 21 cent.; la voûte elle-même a 0 m. 44 cent. d'épaisseur, et le mur qui sépare la chambre du puits la surpasse de 0 m. 72 cent.

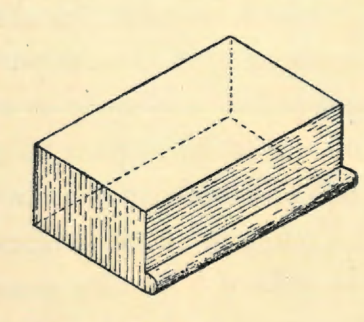
TOMBEAU N° 9.

(Voir pl. VIII, fig. 3 et 4, et pl. IX et X.)

Ce tombeau se compose également d'une chambre et d'un puits construits en briques. L'exécution de la maçonnerie est excessivement soignée. La coupe transversale de la planche IX montre la section du mur du puits, dans lequel la hauteur donnée à chaque contrefort est mieux proportionnée que dans les exemples précédents. Malgré cette amélioration, je ne crois pas que l'on puisse voir ici la recherche d'un mur de soutènement, voici pourquoi : la paroi extérieure du mur étant éloignée de la tranchée pendant la construction, il était très simple de ne remplir ce vide qu'après la mise en place du sarcophage; mais comme à ce moment le puits était également remblayé, le mur n'avait à supporter aucune poussée et tout renforcement devenait superflu. Dans la cas où l'intervalle existant entre la tranchée et le mur aurait été comblé en premier, les contreforts eussent été placés à l'intérieur et non à l'extérieur du puits, si la section avait été bien raisonnée. Le sarcophage demandait d'ailleurs que la paroi intérieure fût verticale, les cordages servant à sa descente s'appuyant sur son sommet. Les figures 3 et 4 de la planche VIII montrent les empreintes qu'elles ont laissées dans les murs. Cette disposition n'est en somme qu'une forme d'amortissement. Aujourd'hui, dans

les constructions modernes nous la trouvons fréquemment. Beaucoup de maisons des villages de la Haute-Égypte ont leurs pignons ainsi terminés.

Dans la partie supérieure du mur séparatif, j'ai remarqué une brique d'une forme particulière dont on trouvera le croquis ci-contre (fig. 17). Elle est de même dimension que les autres et moulurée. Ce n'est pas ici certainement le mortier qui a ressorti des joints, mais bien une mouluration voulue. Sur place d'autres briques semblables pouvaient s'observer; elles proviennent sans doute d'une sépulture qui n'a pas été découverte. C'est dans ce tombeau, parfaitement conservé, que les enduits intérieurs de la chambre étaient les plus apparents. La couche de limon étendue sur le sol était intacte dans l'angle sud-ouest. Enfin le blocage de la porte était obtenu au moyen d'un mur maçonné, n'atteignant pas la clef de la voûte de la chambre.


Fig. 17.

TOMBEAU N° 11.

(Voir pl. XII, XIII, fig. 1, 2, 3 et pl. XIV.)

Ce tombeau, long d'environ 23 mètres, se compose d'un plan incliné, dont l'origine, au niveau du désert, se trouve beaucoup plus large qu'à son arrivée à l'angle nord-est du puits. Ce dernier est carré et mesure 3 m. 46 cent. de côté; son fond est à 2 m. 05 cent. au-dessous du point bas du couloir, ce qui donne comme hauteur totale à l'excavation 6 mètres environ.

La maçonnerie, qui a partout une forte épaisseur, est exécutée avec les grosses briques dont les dimensions ont été indiquées précédemment. La voûte est élevée avec un échantillon plus petit. La chambre est construite en calcaire semblable à celui employé dans le n° 2; mais ici l'appareil est grossier, fait de blocs irréguliers, avec de nombreuses recoupes permettant d'utiliser tous les morceaux. Les parois ne sont pas dressées; pour le faire, il serait nécessaire d'enlever une épaisseur de pierre considérable, et encore subsisterait-il une grande défectuosité d'ensemble, les assises laissant entre elles des intervalles qu'il faudrait combler avec du stuc. Je pense plutôt que cette chambre est inachevée et que ces murs devaient être recouverts d'un enduit ou peut-être d'un dallage. Des repères verticaux, nombreux et très apparents, étaient en effet tracés en noir sur ces murs. Je regrette vivement de ne pas les avoir relevés car l'écartement existant

entre eux aurait permis sans doute d'expliquer leur présence. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils n'étaient pas destinés à servir de mise en place pour une décoration peinte; au ravalement ils auraient tous disparu.

Le sol de cette chambre est coupé par des rainures semblables à celles du tombeau n° 2. Je n'ai pu voir ici le dessous des dalles et ne sais si l'épaisseur que je leur ai donnée en coupe est exacte, de même que j'ignore s'il n'existe pas un empattement pour les recevoir; les architraves du plafond sont posées comme celles du tombeau n° 2. La voûte est exécutée en briques posées par lits rayonnants. Le mur sud en est indépendant et a dû être élevé en premier pour servir ensuite de gabarit à la voûte construite sur une forme en terre reposant sur les architraves de la chambre. Sur la figure 1 de la planche XIV on voit la légère saillie que fait cet arc de tête sur le reste de la voûte, qui a dû être décintrée prématurément. Elle présente en effet un fléchissement très accentué. Comme la déformation n'est accompagnée d'aucune crevasse, on peut en conclure qu'elle s'est produite au moment où les matériaux étaient dans un état de siccité tel, qu'ils possédaient encore une certaine élasticité.

Au sud et à o m. 47 c. au-dessus du sol de la chambre, il existe une niche de forme rectangulaire entièrement construite en briques avec un plafond horizontal en pisé qui devait être soutenu par des petits linteaux en bois aujourd'hui disparus.

Si nous examinons les figures 2 de la planche XIII et 3 de la planche XIV, nous verrons que ce tombeau fait exception au mode d'élévation décrit précédemment. En effet, l'arc apparent du côté du puits n'est autre chose qu'une section de la voûte sur laquelle le mur séparatif repose entièrement. L'architecte qui a fait élever ce tombeau ne s'est pas préoccupé de sa poussée du côté du couloir; la figure 2 de la planche XIII fait voir que tout le tympan gauche reporte sa charge sur un morceau de brique posé à la retombée. Cette disposition révèle la pensée de cet architecte qui était persuadé qu'une voûte ainsi édifiée n'avait aucune poussée et n'avait par conséquent pas besoin d'être contrebutée, l'ensemble de la maçonnerie formant une construction monolithe absolument stable. Si la fosse n'avait pas été comblée, il est bien probable que ses prévisions ne se seraient pas réalisées et que ce tombeau ne serait pas aujourd'hui en si parfaite conservation, même en supprimant l'effet des pluies. Pendant l'exécution des travaux, on a dû annuler la poussée de cette voûte au moyen d'étrésillons posés dans la largeur du couloir. Sur la même figure nous voyons le blocage qui obstruait l'entrée de la chambre; il est fait de briques irrégulièrement posées. La figure 1 de la planche XIII permet de remarquer le manque de liaisonnement entre le mur sud et le mur ouest du puits, et la figure 3 de la planche XIV indique le mode de

construction de ce dernier mur terminé par une alternance des lits de briques, posés les uns en boutisses, les autres en panneresses.

Je n'ai trouvé aucune explication motivant l'élargissement constant du couloir, je n'ai conjecturé que sur sa situation latérale. Tous les autres types examinés étant identiques, je crois que ce couloir ne pouvant se trouver en avant du puits par suite de l'existence d'un autre tombeau, a été reporté sur le côté de la sépulture. Cette opinion sera facile à contrôler quand les fouilles seront reprises.

TOMBEAU N° 12.

(Voir pl. XIV-XVI.)

Ce tombeau se compose de deux chambres précédées chacune d'un puits; toute sa construction est en brique. L'intérieur des chambres était si détérioré que je n'ai pu en déterminer la section avec certitude; celle que j'ai relevée se rapproche très sensiblement du gabarit des ouvertures du mur séparatif, j'en conclus que ces voûtes étaient le prolongement de ces arcs de tête, quoiqu'elles en fussent indépendantes.

J'ai remplacé cette coupe incertaine par une autre faite sur l'axe des puits qui sont très bien conservés. Ils mesurent 2 m. 64 cent. de longueur sur 1 m. 48 cent. et 1 m. 89 cent. de largeur et sont séparés par un mur de o m. 33 cent. d'épaisseur. Pourquoi, l'architecte de ce tombeau n'a-t-il pas placé les ouvertures dans l'axe des puits? Probablement pour réserver une maçonnerie aussi épaisse que possible entre deux chambres contiguës; cette même recherche se constate entre les différentes parties du tombeau n° 1. Il lui était pourtant très facile d'obtenir des chambres de dimensions semblables à celles qui sont exécutées tout en les axant par rapport aux puits. Il a préféré faire partir ses voûtes au droit des murs est et ouest, disposition qui prouve encore que les murs nord-sud des puits, ont été élevés après le mur séparatif. Les différents rouleaux qui composent ces arcs de tête sont certainement complets; pour les poser, il fallait donc que le devant du mur fût entièrement dégagé.

La profondeur totale de l'excavation est de 4 mètres environ.

TOMBEAU N° 14.

(Voir pl. XV, XVII et XVIII.)

Il se compose d'un couloir à pente très prononcée aboutissant à un puits irrégulier. Un mur séparatif, une chambre et une niche complètent sa composition.

Toute la construction est en brique. Sa longueur totale est de plus de 20 mètres et le fond de son puits se trouve à 5 m. 50 cent. au-dessous du sol du désert.

Les parois du couloir ne sont pas maçonnées; la construction ne commence qu'au puits dont le sol est à 0 m. 70 cent. plus bas que l'extrémité du couloir. Le mur est de ce dernier est oblique par rapport au grand axe du tombeau et en partie cintré. J'ignore le but de cette disposition, l'accès de la chambre n'étant pas gêné par ces murs latéraux.

Le tombeau avait déjà dû être utilisé et avoir été recomblé quand on construisit la petite chambre située dans sa partie supérieure. Elle a 0 m. 80 cent. de hauteur, ses parois étaient enduites de limon et passées au lait de chaux. Un plafond la recouvrait; des fragments en étaient encore en place. Il se composait d'une épaisse couche de limon qui devait être maintenue en place par de petites solives en bois, dont je n'ai pu trouver de trace.

Le mur séparatif a, à sa base, une forte épaisseur qui diminue progressivement. Ses empattements sont du côté de la chambre pour la partie haute et du côté du puits pour la partie basse. Sur les figures des planches XV et XVII on remarque une percée dans la partie supérieure de ce tombeau; elle communiquait avec la chambre dont j'ai parlé et a dû être faite par les spoliateurs qui savaient par conséquent qu'il existait une chambre. Quant au blocage qui l'obstrue maintenant, il a été placé pendant les fouilles pour éviter l'effondrement du sommet.

La chambre est couverte par une voûte plein cintre construite par assises à lits rayonnants (fig. 2, pl. XV).

La niche est surélevée de 0 m. 30 cent. au-dessus du sol de la chambre. Elle était enduite de limon et également passée à la chaux.

Tel est le résultat de l'étude des tombeaux de Qattah. La publication des planches qui accompagnent ce texte permettra de les comparer avec ceux qui ont été découverts dans d'autres régions. Actuellement, nous ne pouvons établir de règles générales sur le dispositif des tombeaux des particuliers de cette époque. Ceux que nous avons déblayés se groupent en trois catégories principales, suivant la position qu'occupent les puits ou les couloirs, groupes qui peuvent encore se subdiviser en tombeaux de familles ou en tombeaux isolés, de sorte que, sur quatorze sépultures déblayées, nous trouvons : des fosses, des puits, des tombeaux à une, deux ou trois chambres.

Il en est de même pour le côté constructif et le mode architectural. La voûte change de forme et de construction; les murs présentent des sections dissemblables sans raison et un procédé d'élévation disparate. Les mêmes remarques s'observent

pour la forme; aucune unité ne règne dans ces constructions, des salles de mêmes dimensions sont voûtées ou plafonnées.

Il semble que la variété et la fantaisie aient guidé les architectes de cette époque, qui tous, cependant, ont apporté à l'exécution de leur œuvre un soin et une précision vraiment remarquables.

Des fouilles ultérieures permettront peut-être de mieux classer l'ensemble des éléments qui auront été réunis et pourront donner à cette nécropole un caractère d'uniformité qu'aujourd'hui nous ne soupçonnons même pas.

CHAPITRE III.

LE TOMBEAU DE NEHA.

La chambre funéraire du tombeau n° 2 est la seule qui nous ait fourni des textes. Elle mesure environ trois mètres de long sur deux de large et deux de haut. Son plafond, peint d'un beau vert, est orné de deux bandeaux d'hiéroglyphes peints en noir sur fond blanc. Ces bandeaux contiennent un double proscynème aux divinités funéraires, Osiris et Anubis, en faveur du défunt, écrit de droite à gauche, dans le sens nord-sud. Les voleurs, en pénétrant dans la chambre, en avaient défoncé le plafond, et le début de chacune des deux lignes a été emporté avec les débris; quelques-uns de ceux-ci ont été, fort heureusement, retrouvés dans le fond de la chambre, et nous avons pu, grâce à eux, reconstituer le texte complet d'un des bandeaux. Les voici, présentés dans la direction la plus commode pour l'impression, c'est-à-dire disposés de gauche à droite :

1. Bandeau le plus rapproché de la paroi est :

2. Bandeau le plus rapproché de la paroi ouest :

Le propriétaire de ce grand et beau tombeau portait, comme on le voit par ces deux inscriptions, le nom de , variante . Il est regrettable qu'il n'ait pas jugé à propos de nous donner plus de renseignements sur sa personnalité, sur les fonctions qu'il a exercées et sur les titres honorifiques dont il a pu être revêtu. Nous apprenons seulement par ce double proscynème qu'il était un , mot que l'on est habitué à traduire par *prince;* nous en pouvons conclure que c'était un personnage considérable, et la grandeur de son tombeau, tout aussi

bien que la perfection avec laquelle il a été exécuté, nous permettent de penser que c'était un homme riche, sans doute un des plus aisés de sa ville.

Les trois parois ouest, sud et est de la chambre sont couvertes d'hiéroglyphes tracés en longues et étroites bandes verticales, hautes de 1 m. 17 cent., et larges de sept à huit centimètres. Les signes sont peints avec soin en noir. L'ensemble de la chambre était peint en jaune très clair, semble-t-il; le haut et l'encadrement des parois présentent une frise horizontale et verticale en trois couleurs alternées, jaune, rouge et noir.

Les textes hiéroglyphiques sont divisés en deux parties d'égale importance, ayant chacune son début sur la paroi du fond, qui est orientée au sud, et au milieu même de cette paroi. La moitié de droite, écrite de gauche à droite, court le long de la paroi sud pendant quatorze lignes et se poursuit sur la paroi ouest pendant cinquante lignes, ce qui forme un total de soixante-quatre lignes. La moitié de gauche, symétriquement disposée, écrite naturellement de droite à gauche, couvre sur la paroi sud la valeur de quinze lignes, et se poursuit sur la paroi est pendant cinquante lignes, soit un total de soixante-cinq lignes. C'est donc un ensemble de cent vingt-neuf lignes de beaux hiéroglyphes que nous offre la chambre funéraire de Neha.

Ces textes sont en général fort bien conservés malgré la grande humidité dont sont imprégnées les parois sur lesquelles ils ont été tracés. Lorsque le déblaiement de la chambre les eut laissés une huitaine de jours à l'air, il fut aisé de faire tomber le sable qui les recouvrait par taches et de les copier. Seule la partie de la paroi sud, située vers la gauche et immédiatement au-dessous du trou par lequel les voleurs arabes s'étaient introduits dans la chambre, il y a quelques années, a eu à souffrir dans une trop large mesure du frottement des corps, et une dizaine de lignes de cette paroi sont à peu près illisibles en leur partie supérieure. Enfin, la paroi ouest a été démolie aussi par les mêmes voleurs, qui avaient enlevé une, deux, ou même trois assises sur quatre des pierres dont la paroi était composée.

Les lacunes qui coupent les textes, provenant soit de l'effacement des signes sur la paroi sud, soit surtout de la disparition des blocs enlevés à la paroi ouest, ne sont heureusement pas très graves, vu la nature des textes dont il s'agit ici. Ce sont en effet des textes religieux, empruntés pour la plupart aux grands recueils de textes funéraires en honneur chez les Égyptiens, le *Livre des pyramides*, qui nous a été conservé par les sépultures royales de Saqqarah, ou les chapitres d'un livre analogue, tels qu'on les retrouve sur le sarcophage de Horhotep, dont le tombeau a été découvert à Gournah, dans la nécropole

thébaine, et publié par M. Maspero[1]. Une comparaison avec les textes des pyramides de la Ve et de la VIe dynastie d'une part, et avec les formules du tombeau de Horhotep d'autre part, nous a permis de vérifier nos lectures douteuses et de combler, avec les plus grandes chances de certitude, les lacunes qui pouvaient interrompre la continuité des textes de la chambre de Neha.

Voici, divisés en courtes sections correspondant soit aux chapitres des textes des pyramides, d'après le classement adopté par Schack-Schackenburg[2], soit aux divisions des textes de Horhotep, les morceaux de littérature religieuse et funéraire que nous a révélés le tombeau de Neha.

Dans un but de rapide publication et pour être utiles aux savants, pour qui ces textes peuvent avoir un intérêt de premier ordre, nous avons résolu de les publier tels quels, sans traduction ni commentaire, en indiquant simplement en note, au bas des pages, les variantes importantes qu'ils apportent, soit aux textes des pyramides royales de Saqqarah, soit à ceux d'autres tombeaux[3].

Paroi sud (section de droite). — Les lignes 1 à 5 de cette section contiennent en son entier le chapitre LX du *Livre des pyramides*, que nous connaissons par les quatre exemplaires d'*Ounas*, 489-492; de *Pepi I*^{er}, 191-192; de *Mirinri*, 362-364, et de *Pepi II*, 913-916[4].

Ligne 1. [5] [6] [7] [8] [9]

[1] *Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française du Caire*, t. I, p. 133.

[2] *Aegyptologische Studien*, drittes Heft, p. 7* et seq.

[3] Nous avons respecté, autant que possible, pour la reproduction typographique de ces textes, la forme qu'ils ont dans l'original. Le scribe a rendu partout les signes ronds, tels que ◍, ◎, ⊙, par ●, ● et ⊙; il nous a paru préférable de tenir compte de l'aspect qu'ils ont sur le monument et de ne pas les transcrire suivant l'habitude courante.

[4] Les hiéroglyphes, dans l'original, sont tracés de gauche à droite.

[5] *Ounas*, 489; *Mirinri*, 362; *Pepi II*, 913 :

[6] *Pepi II*, 913 :

[7] Ne se trouve pas dans *Pepi II; Ounas*, 489 et *Mirinri*, 362, donnent

[8] *Pepi II*, 913 : ; *Mirinri*, 362 :

[9] *Pepi II*, 913 : ; *Mirinri*, 362 :

(1) (2) 3 (3) (4) (5) (6) 4 (7) (8) (9) (10) (11) (12) (sic) 5 (13) (14)

Paroi sud (section de droite), suite. — Les lignes 5 à 8 reproduisent en son entier le chapitre lxi du *Livre des pyramides*, dont deux exemplaires sont connus, dans *Ounas*, 492-494, et dans *Pepi II*, 945-946.

Ligne 5 (suite). (15) (16)

(1) *Pepi Ier*, 191 : ; *Ounas*, 490 et *Pepi II*, 914 : (N.).

(2) *Ounas*, 490 : ; *Pepi Ier*, 191 et *Pepi II*, 914 : .

(3) *Pepi Ier*, 191 : .

(4) *Ounas*, 490 : ; *Pepi Ier*, 191-192 : ; *Mirinri*, 363 : ; *Pepi II*, 914 : . *Pepi Ier* ajoute ici [ ].

(5) *Ounas*, 491 et *Pepi II*, 914 : ; *Mirinri*, 363 : (N.); *Pepi Ier*, 192 : (N.) .

(6) *Pepi II*, 915 : (N.); *Pepi Ier*, 192 : .

(7) *Pepi II*, 915 : (N.); *Ounas*, 491 : (N.).

(8) *Pepi II*, 915 : (N.); *Ounas*, 491 : au lieu de *ng*.

(9) *Pepi II*, 915 et *Ounas*, 491 : .

(10) *Pepi II*, 916, intercale ici le nom du roi; *Mirinri*, 364, donne et intercale également ici le double cartouche du roi.

(11) n'est dans aucun des textes du *Livre des pyramides*.

(12) *Ounas*, 492 et *Pepi II*, 916, ont l' du génitif : ; *Mirinri*, 364, donne .

(13) *Pepi Ier*, 192 : (N.) .

(14) Le signe est employé d'une façon constante dans les textes du tombeau de Neha pour indiquer la fin d'un chapitre. Il est horizontal dans le texte original; nous l'avons représenté verticalement par nécessité typographique, et aussi parce que c'est là sa forme la plus ordinairement usitée dans les textes.

(15) *Ounas*, 492 : ; *Pepi II*, 945 : .

(16) *Ounas*, 492, n'a pas ce pronom démonstratif; *Pepi II*, 945, l'écrit .

(1) (2) (sic) (3) 6 (4) (5) (6) (7) 7 (8) (9) (10) (11) (12) 8 (13) (sic) (14) (15) (16)

Paroi sud (section de droite), suite. — Les lignes 8 à 10 contiennent le chapitre lxii du *Livre des pyramides*, qui se trouve trois fois reproduit : dans *Ounas*, 494-495; dans *Teti*, 235-236, et dans *Pepi II*, 156-157.

(1) *Ounas*, 492, donne , et *Pepi II*, 945 : .

(2) *Pepi II*, 945, n'a pas de démonstratif.

(3) *Ounas*, 492, n'a pas ce membre de phrase; *Pepi II*, 945, remplace par comme plus haut.

(4) *Pepi II*, 945, donne encore .

(5) *Ounas*, 493, écrit .

(6) *Ounas*, 493, donne (N.); *Pepi II*, 945, écrit (N.).

(7) *Ounas*, 493 : ; *Pepi II*, 945 : .

(8) *Pepi II*, 945 : .

(9) *Ounas*, 493 : ; *Pepi II*, 946 : (N.) .

(10) *Ounas*, 493 et *Pepi II*, 946 : .

(11) *Ounas*, 493 : (N.); *Pepi II*, 946 : (N.).

(12) *Ounas*, 493-494 : ; *Pepi II*, 946 : (N.) (sic) .

(13) *Pepi II*, 946 : ; *Ounas*, 494 : . Notre texte a donc omis une fois le groupe .

(14) *Pepi II*, 946 : .

(15) *Ounas*, 494 : ; *Pepi II*, 946 : (N.) .

(16) *Ounas*, 494 : (N.) sans ; *Pepi II*, 946 : (N.) (sic).

Ligne 8 (suite). (1) (sic) (2) (3) (4) 10 (5)

Paroi sud (section de droite), fin. — Les lignes 10 à 14 et les lignes 1 à 3 de la paroi ouest qui leur font suite contiennent, en son entier, le chapitre xci du *Livre des pyramides*, lequel est connu par deux exemplaires : *Ounas*, 567-572 et *Pepi II*, 750-754.

Ligne 10 (suite). (6) (7) (8) 11 (9) (sic) (10) (11) (12) (13) (14) 12 (15) (16) (17)

(1) *Teti*, 235 : ; *Pepi II*, 156 : .
(2) *Teti*, 236 : ; *Pepi II*, 156 : (N.).
(3) *Pepi II*, 156 : .
(4) *Teti*, 236 : .
(5) *Teti*, 236 : .
(6) *Ounas*, 567 : (N.); *Pepi II*, 750 : (N.).
(7) *Ounas*, 567 : .
(8) *Ounas*, 567 : .
(9) *Ounas*, 567 : .
(10) *Ounas*, 567 : (N.).
(11) *Ounas*, 568 : .
(12) *Ounas*, 568 : ; *Pepi II*, 751 : .
(13) *Pepi II*, 751 : .
(14) *Pepi II*, 751 : .
(15) *Pepi II*, 751 : .
(16) *Pepi II*, 751 : .
(17) *Pepi II*, 751 : .

(1) (2) (3) (4) (5) 13 (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) 14 (14) (sic) (15) (16) (17) (18) (19).

Paroi ouest. — *Ligne 1*. (20) 2 (21)

(1) *Ounas*, 568 : ; *Pepi II*, 751 : .
(2) *Pepi II*, 751 : .
(3) *Ounas*, 568 : .
(4) *Ounas*, 569 : .
(5) *Ounas*, 569 : les deux oiseaux portent à la gorge la houppe de plumes qui caractérise le .
(6) *Ounas*, 569 : .
(7) *Ounas*, 569 : .
(8) *Ounas*, 569 : .
(9) *Ounas*, 569 : .
(10) *Pepi II*, 752 : .
(11) *Pepi II*, 752 : .
(12) *Pepi II*, 752 : (N.).
(13) *Pepi II*, 752 : .
(14) *Pepi II*, 752 : .
(15) *Ounas*, 570 : ; *Pepi II*, 752 : .
(16) *Ounas*, 570 : ; *Pepi II*, 752 : .
(17) *Ounas*, 570 : ; *Pepi II*, 752 : .
(18) *Ounas*, 570, remplace le nom propre par le pronom .
(19) *Ounas*, 570 : .
(20) *Ounas*, 570 : .
(21) *Pepi II*, 753 : .

(1) (2) (3) (4) (5)

(sic) 3 (6) (7) (8) (9)

(10)

Paroi ouest (suite). — Les lignes 3 à 8 contiennent une reproduction du chapitre xcii du *Livre des pyramides*, connu par *Ounas*, 572-575, et *Pepi II*, 967-968.

Ligne 3 (fin). (11) 4 (12)

(13) (14) (15) (16) 5

(17) (18) (19) (20)

(1) *Ounas*, 571 : ; *Pepi II*, 573 : .

(2) *Ounas*, 571 et *Pepi II*, 753 : .

(3) *Ounas*, 571 : ; *Pepi II*, 753 : (sic). Dans l'original, la hampe du support est traversée par le signe .

(4) *Pepi II*, 753 : .

(5) *Ounas*, 571 et *Pepi II*, 753 : .

(6) *Ounas*, 571-572 : ; *Pepi II*, 753-754 : etc.

(7) *Ounas*, 572 : .

(8) *Ounas*, 572 : .

(9) *Ounas*, 572 : .

(10) *Ounas*, 572 : .

(11) *Ounas*, 572 et *Pepi II*, 967 : .

(12) *Ounas*, 572 : .

(13) *Ounas*, 573 : .

(14) *Ounas*, 573 : ; *Pepi II*, 967 : .

(15) *Pepi II*, 967 : .

(16) *Ounas*, 573 et *Pepi II*, 967 : .

(17) *Ounas*, 573 : ; *Pepi II*, 967 : .

(18) *Pepi II*, 967 : . L'orthographe qui se retrouve dans *Ounas*, 573, n'est autre chose que l'orthographe alphabétique de (voir Maspero, *Les inscriptions des pyramides de Saqqarah*, p. 77, note).

(19) *Ounas*, 573 et *Pepi II*, 967 : .

(20) *Ounas*, 573 : ; *Pepi II*, 967 : .

(1) (sic) (2) 6 (3) (4)

(5) (6) 7 (7)

(8) (9) (10)

(11) 8 (12)

Paroi ouest (suite). — Les lignes 8 à 12 contiennent le chapitre xciii du *Livre des pyramides*, connu par deux exemplaires : *Ounas*, 575-579, et *Pepi II*, 965-967. Ce chapitre correspond au *Chapitre de dresser l'échelle dans la nécropole* ( ), qui se trouve au *Livre des morts*, et dont le texte nous a été conservé par le sarcophage de au Musée de Berlin (13).

Ligne 8 (suite). (14) (15) (16)

(1) *Ounas*, 573-574 : ; *Pepi II*, 967 : .

(2) *Ounas*, 574 : ; *Pepi II*, 968 : .

(3) *Ounas*, 574 et *Pepi II*, 968 : .

(4) Comme plus haut, *Pepi II*, 968, donne simplement .

(5) *Ounas*, 574 : ; *Pepi II*, 968 : .

(6) *Pepi II*, 968 : .

(7) *Ounas*, 575 et *Pepi II*, 968 : .

(8) *Ounas*, 575 et *Pepi II*, 968 : . Dans l'original du tombeau de Neha, le signe est écrit en sens inverse.

(9) *Ounas*, 575 et *Pepi II*, 968 : .

(10) *Ounas*, 575 et *Pepi II*, 968 : . *Pepi II*, ajoute encore .

(11) *Ounas*, 575 : ; *Pepi II*, 968 : .

(12) *Ounas*, 575 : ; *Pepi II*, 968 : .

(13) Publié par Lepsius, *Aelteste Texte des Todtenbuches*, pl. XXXVII-XXXVIII, l. 51-62.

(14) *Ounas*, 575 : ; *Pepi II*, 965 : ; la variante de *Sebek-aa*, 52 : , est fautive.

(15) Fidèle à ses habitudes orthographiques, le scribe de *Pepi II*, 965, donne ici encore simplement , non ; mais il complète le groupe en , ce qui permet d'interpréter le début du chapitre ainsi : «Salut à toi, fille de l'Amenti!». *Sebek-aa*, 52, fournit la variante suivante : .

(16) *Ounas*, 576 : ; *Pepi II*, 965 : ; *Sebek-aa*, 52 : .

(1) (2) 9 (3) (4)
(5) (6) (7) (8) (9)
10 (10) (11) (12) (13)
(14) (15) (16) (sic) (17) 11
(18) (19) (20) (21)

(1) *Pepi II*, 965 : ; *Sebek-aa*, 53 : .
(2) *Ounas*, 576 : ; *Pepi II*, 965 : ; *Sebek-aa*, 53 : .
(3) *Pepi II*, 965 : ; *Sebek-aa*, 53 : [ ].
(4) *Pepi II*, 965, intercale ici l' du datif.
(5) *Ounas*, 576 : ; *Pepi II*, 965, donne simplement , ce qui n'offre aucun sens; *Sebek-aa*, 54 : [ ], ce qui prouve que le scribe n'a pas compris le sens de la phrase qu'il avait à écrire.
(6) *Ounas*, 576 et *Pepi II*, 966 : ; *Sebek-aa*, 54 : .
(7) *Sebek-aa*, 54-55 : .
(8) *Ounas*, 576 : [ ] ; *Pepi II*, 966 : ; *Sebek-aa*, 55 : .
(9) *Pepi II*, 966 : ; *Sebek-aa*, 55 : .
(10) *Ounas*, 577 : ; *Pepi II*, 966 : ; *Sebek-aa*, 55-56 : [ ] .
(11) *Ounas*, 577 : ; *Pepi II*, 966 : ; *Sebek-aa*, 56 : .
(12) *Pepi II*, 966 : ; *Sebek-aa*, 56 : .
(13) *Ounas*, 577 et *Pepi II*, 966 : ; *Sebek-aa*, 56-57 : .
(14) *Pepi II*, 966, passe ce groupe : ; *Sebek-aa*, 57 : .
(15) *Pepi II*, 966 : ; *Sebek-aa*, 57 : .
(16) *Pepi II*, 966 : ; *Sebek-aa*, 57 : .
(17) *Pepi II*, 966 : .
(18) *Ounas*, 577 : [ ] ; *Pepi II*, 966 : ; *Sebek-aa*, 57-58 : N. .
(19) *Ounas*, 578 : ; *Sebek-aa*, 58-59 : N. .
(20) *Pepi II*, 966 : .
(21) *Ounas*, 578 : ; *Pepi II*, 966 : ; *Sebek-aa*, 59 : .

(1) 12 (2)
(sic) (3) (4)

Paroi ouest (suite), lignes 1-12 (haut). — Les lignes 1 à 12 de la paroi ouest, dont on vient de lire les textes, sont plus courtes que les autres, leur partie supérieure étant occupée par une liste d'offrandes que voici :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Cette table d'offrandes n'offre rien de bien spécial. Elle est brièvement conçue et ne résume qu'imparfaitement les textes relatifs à l'approvisionnement du mort que l'on trouve dans le *Livre des pyramides* de Saqqarah ou dans le *Rituel des funérailles*. Une autre liste, beaucoup plus détaillée et plus complète que celle-ci, se trouve du reste représentée sur la paroi est de la chambre, renfermant cette fois, outre une série de mets, les formules de la purification par l'eau et par l'encens, correspondant aux formules analogues qui se trouvent dans le *Livre des pyramides* et sur les autres textes relatifs au culte funéraire.

Paroi ouest (suite). — Les lignes 12 à 25 interrompent la continuité des textes religieux, et contiennent des textes d'ordre moral, qui auraient pu être

(1) *Ounas*, 578 : ; *Pepi II*, 966 : ; *Sebek-aa*, 59-60 : [ ] .
(2) *Ounas*, 578, lacune; *Pepi II*, 967 : (sic) (sic) ; *Sebek-aa*, 60-61 : [ ] .
(3) *Ounas*, 579 et *Pepi II*, 967 : ; *Sebek-aa*, 61 : .
(4) *Ounas*, 579 : ; *Pepi II*, 967 : ; *Sebek-aa*, 61-62 : .

très intéressants pour nous éclairer un peu sur la personnalité du prince Neha et sur le rôle joué par lui dans son nome. Ils sont malheureusement de la plus grande banalité, et se confinent dans des considérations tellement générales qu'ils ne nous apprennent absolument rien de spécial sur le défunt, si ce n'est qu'il possédait toutes les vertus nécessaires à la tranquillité de la vie dans l'autre monde. Voici ces textes :

Ligne 12 (suite). [1]

[1] Ce début, qui se retrouve dans beaucoup de stèles funéraires, principalement du Moyen empire, est emprunté à un passage du *Livre des morts*, chap. XVII, l. 14 (édit. LEPSIUS, *Das Todtenbuch der Aegypter*), où on lit ceci : : «Je suis dans la terre et j'arrive de ma région». Une phrase analogue se trouve au *Livre des morts* publié par M. Budge d'après les papyrus d'Ani et de Nebseni au British Museum, chap. XVII, l. 36-38 : . Le sarcophage de Montouhotep, au Musée de Berlin, donne la phrase sous cette forme : (LEPSIUS, *Aelteste Texte des Todtenbuches*, p. 33). Le sarcophage de Sebek-aa, également à Berlin, est plus complet, et ajoute quelque chose à la formule : (LEPSIUS, *ibid.*). Enfin le papyrus d'Aou-f-ankh, à Turin, donne simplement : (LEPSIUS, *ibid.*). Ces paroles semblent être prononcées par le défunt. La vignette du chapitre XVII représente le défunt debout, suivi de son âme sous forme d'oiseau *ba*, adorant un individu qui porte sur le bras une statue de Min et qui présente de l'autre main au nouveau venu une fleur de lotus (LEPSIUS, *Todtenbuch*, pl. VII). La suite du texte dans le *Livre des morts* indique que le défunt se justifie devant les dieux funéraires, et c'est par cette phrase : «J'arrive de ma ville, je descends de mon nome» qu'il commence sa justification. Cette circonstance explique sans doute que le scribe du tombeau de Neha ait cru devoir faire débuter aussi par cette double proposition, qui est censée résumer l'identité du défunt et le présenter en personne devant ses juges, l'apologie morale de son client. Aussitôt après cette courte entrée en matière, Neha attaque le développement de ses qualités et de ses vertus pour se justifier devant les dieux infernaux et obtenir d'eux son admission au sein des vassaux d'Osiris.

PAROI OUEST (suite). — Les lignes 25 à 29 contiennent un texte dont le début rappelle le chapitre CCCXXXIX du *Livre des pyramides*, que nous connaissons par deux traditions : celle de *Pepi Ier*, 669 et seq. et celle de *Mirinri*, 656 et seq. Ce chapitre CCCXXXIX d'autre part n'est pas sans présenter de grandes analogies

avec les formules qui étaient prononcées au moment où l'on revêtait la momie, lavée, habillée et fardée, de la parure [1]. Ces formules, qui ne se retrouvent pas dans les deux pyramides précédentes qui ont le chapitre CCCXXXIX, occupent les lignes 66 et 67 d'*Ounas*, et les lignes 174 et 175 du tombeau de Horhotep à Thèbes[2]. La portion des textes de la chambre de Neha que l'on va lire ci-dessous répond à ces divers passages, mais nous en offre une version beaucoup plus complète et détaillée. En outre, ces formules rituelles relatives à la parure du mort sont suivies au tombeau de Neha d'autres textes aussi intéressants, et que nous serions disposés à croire nouveaux, car il nous a été impossible de les identifier avec quoi que ce soit qui fût déjà connu dans cet ordre d'idées. Voici ces textes sans commentaires; nous indiquerons seulement en note les parties analogues qui leur correspondent, soit dans le *Livre des pyramides*, soit dans le tombeau de Horhotep.

Ligne 25 (suite). … 26 … 27 … (*sic*) … 28 … [3] …

(1) Voir sur cette cérémonie ce que dit M. Maspero (*La pyramide de Pepi II*, dans le *Rec. de trav.*, t. XII, 1890, p. 86).

(2) Publié par M. Maspero dans les *Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française du Caire*, t. I; le passage en question se trouve à la page 146.

(3) Chap. CCCXXXIX du *Livre des pyramides*, *Mirinri*, 656-657 : … 657 … (*sic*) … *Ounas*, 66-67 (fragment du chapitre premier) : … 67 … *Horhotep*,

… 29 …

Paroi ouest (suite). — Les lignes 29 à 36 contiennent un texte qui ne se laisse identifier avec aucun autre connu jusqu'à présent :

Ligne 29 (suite). … (*sic*) … 30 … (*sic*) … 31 … (*sic*) … 32 … (*sic*) … 33 … 34 … 35 … (*sic*) … 36 ….

174-175 : … 175 … On trouve aussi dans deux passages de *Pepi Ier* des fragments de textes analogues :

1. Ligne 689 : ….
2. Ligne 695 : ….

Paroi ouest (suite). — Nous arrivons à la partie de la paroi ouest dont les voleurs arabes avaient enlevé quelques pierres, et ces lacunes, portant sur un quart de ligne pour les lignes 36 et 37, sur une moitié de ligne pour les lignes 38 et 39, sur trois quarts de ligne enfin pour les lignes 40 à 50, ont rendu assez malaisée l'identification des textes des quinze dernières colonnes de la paroi. Les pierres dérobées avaient bien sans doute été offertes au Musée par les voleurs, et achetées par l'administration; mais lorsque nous avons demandé à en prendre connaissance pour essayer de rétablir grâce à elles les parties manquantes de nos textes, il nous fut répondu que ces pierres n'étaient plus au Musée, et qu'on les avait laissées disparaître sans avoir soin d'en prendre une copie. Force nous fut donc de chercher à identifier les textes au moyen des seuls tronçons de colonnes encore existants. Par bonheur nous y sommes parvenus, et voici ce que contient cette dernière partie des textes de la chambre de Neha.

Les lignes 36 à 39 sont une nouvelle édition du chapitre CCCXLV du *Livre des pyramides*, connu jusqu'à présent par le seul exemplaire que nous en a laissé le scribe de la pyramide du roi Pepi Ier, lignes 702 à 704. Le texte du tombeau de Neha offre, à la vérité, avec celui de Pepi Ier, des variantes assez considérables, mais il n'en est pas moins certain que nous avons affaire à deux versions différentes d'un seul et même chapitre primitif. Voici ce chapitre. Pour la commodité de la comparaison et pour permettre au lecteur de combler aisément les lacunes considérables de notre texte, nous avons cru bon de publier parallèlement l'une sous l'autre, les deux versions de Neha et de Pepi Ier.

Neha, 36 (suite) : (1)

Pepi Ier, 702 :

Neha, 36 : (*sic*)

Pepi Ier, 702 :

Neha, 36 :

Pepi Ier, 702-703 :

(1) Les flèches ⟷ indiquent qu'il n'y a pas de lacune dans les textes.

Neha, 36-37 :

Pepi Ier, 703 :

Neha, 37 :

Pepi Ier, 703 : (?)

Neha, 37 :

Pepi Ier, 703 : (*sic*)

Neha, 37-38 :

Pepi Ier, 703 :

Neha, 38 :

Pepi Ier, 703-704 :

Neha, 38-39 :

Pepi Ier, 704 : fin du chapitre.

Paroi ouest (suite). — Les lignes 39 à 50 constituent un ensemble qui ne figure pas dans le *Livre des pyramides*, mais qui se retrouve au tombeau de Horhotep, lignes 195 à 212. Comme pour la section précédente, nous donnons les deux textes de Neha et de Horhotep parallèlement, de façon à combler les lacunes du premier et à montrer en quoi il se rapproche du second ou s'en écarte. Le texte du tombeau de Horhotep dont nous nous servons est celui que M. Maspero a publié dans les *Mémoires de la Mission archéologique française du Caire* (1).

(1) Tome I, p. 148-149.

Neha, 39 (suite) : (?)

Horhotep, 195 :

Neha, 39 :

Horhotep, 195-196 :

Neha, 39-40 :

Horhotep, 196-197 :

Neha, 40 :

Horhotep, 197 :

Neha, 40 :

Horhotep, 197-198 :

Neha, 40-41 :

Horhotep, 198 : (*sic*)

Neha, 41 :

Horhotep, 198-199 :

Neha, 41 :

Horhotep, 199-200 :

Neha, 41-42 :

Horhotep, 200 :

Neha, 41 :

Horhotep, 200-201 :

Neha, 42-43 :

Horhotep, 201-202 :

Neha, 43 :

Horhotep, 202 :

Neha, 43-44 : (?)

Horhotep, 202-203 : N...

Neha, 44 :

Horhotep, 203 :

Neha, 44 :

Horhotep, 203-204 :

Neha, 44-45 :

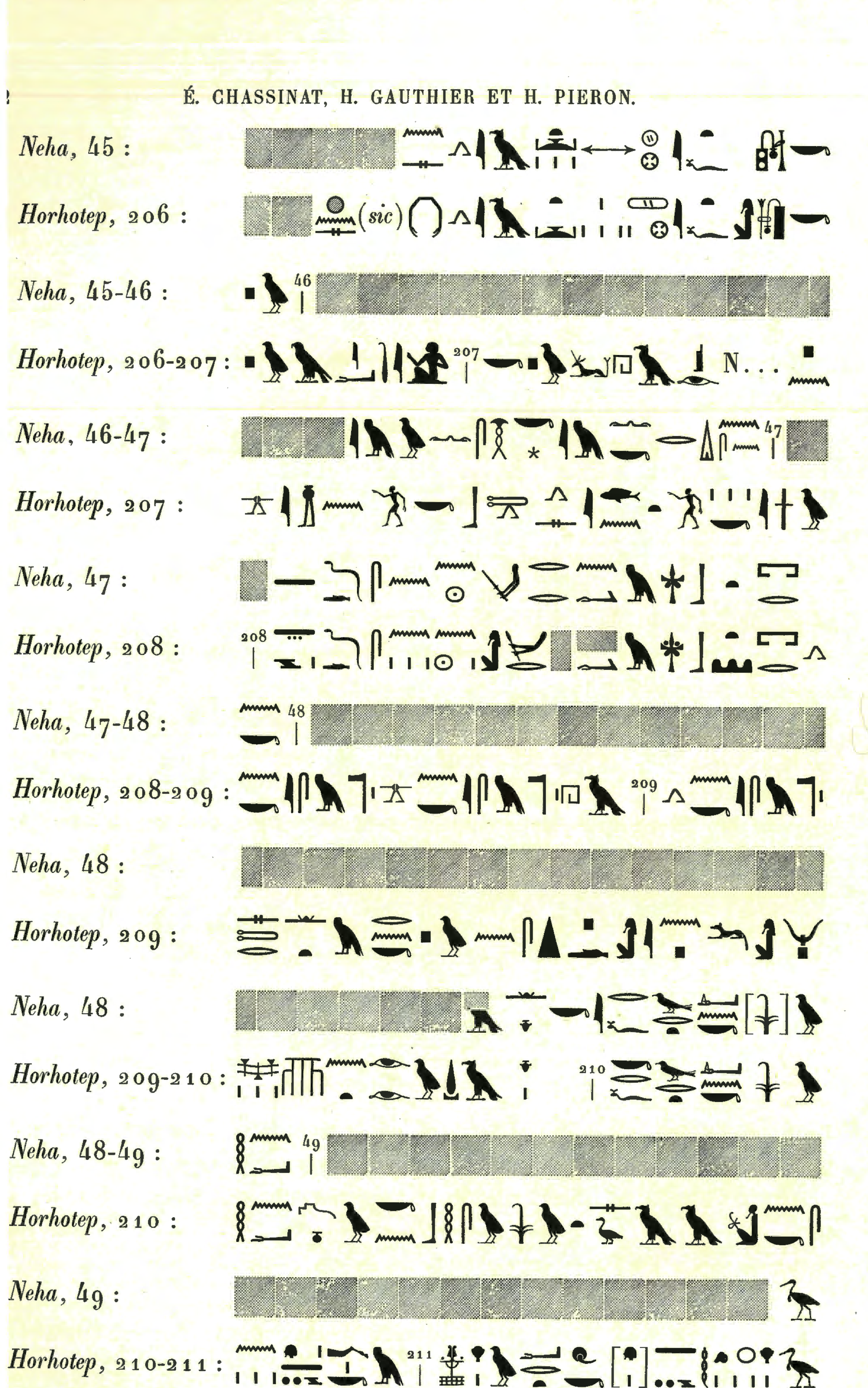
Horhotep, 204 :

Neha, 45 :

Horhotep, 204-205 :

Neha, 45 :

Horhotep, 205-206 :



Neha, 49-50 :

Horhotep, 211-212 :

Neha, 50 :

Horhotep : Le texte ne concorde plus avec celui de Neha.

Neha, 50 :

Horhotep : ....

Notre texte s'arrête ainsi par ces mots : sans atteindre sa fin véritable, faute de place. Comme on a pu le voir, le texte du tombeau de Neha suit à peu près régulièrement la version du tombeau de Horhotep, dont il ne s'éloigne de façon sensible qu'en un petit nombre d'endroits. Le passage de Horhotep, qui s'étend de la ligne 198 à la ligne 200, est notablement plus considérable que la partie correspondante de Neha, qui ne comprend que la lacune des trois premiers quarts de la ligne 41. D'autre part, ce qui subsiste de la ligne 43 de Neha donne un texte absolument différent de la ligne 203 de Horhotep qui devrait lui correspondre. La ligne 46 de Neha donne également une version qui s'écarte totalement de la ligne 207 de Horhotep, et cette ligne 46 jointe aux trois quarts de la ligne 47 qui sont en lacune font entrevoir qu'en cet endroit le texte de Neha était, non seulement différent de celui de Horhotep, mais encore sensiblement plus long. Enfin à partir de la ligne 212, Horhotep cesse absolument de concorder avec la ligne 50 de Neha.

Ces divergences, en somme peu importantes, trouvent leur explication naturelle dans la diversité des traditions locales relatives à ces textes funéraires. Le fonds auquel on puisait était sans doute unique et commun à toutes les provinces de l'Égypte, mais certaines allusions mythologiques ou certains détails de rituel variaient suivant les régions auxquelles appartenaient les morts. Il y avait sans doute dans le nome de Neha d'autres traditions qu'à Saqqarah ou à Thèbes.

Paroi sud (section de gauche). — Les quatre premières lignes du texte qui décore cette paroi fournissent une version du chapitre xxxix du *Livre des pyramides*,

qu'on trouve reproduit dans *Ounas*, 361-367. La comparaison des deux rédactions donne des variantes assez importantes [1].

Ligne 1.

Paroi sud (section de gauche), suite. — Les lignes 4 à 9 correspondent au chapitre xl du *Livre des pyramides*, dont une version est connue par *Ounas*, 367-378.

Ligne 4 (suite).

(1) Les hiéroglyphes, dans l'original, sont tracés de droite à gauche.
(2) *Ounas*, 362 :
(3) *Ounas*, 362-363 :
(4) *Ounas*, 363 :
(5) *Ounas*, 365-366 :
(6) *Ounas*, 367-368 :
(7) Restitué d'après *Ounas*, 369.
(8) *Ounas*, 368-369 :
(9) *Ounas*, 371-372 :

Paroi sud (section de gauche), suite. — Les lignes 9 à 14 reproduisent le chapitre xli du *Livre des pyramides*, qu'on lit dans *Ounas*, 379-389.

Ligne 9 (suite).

(1) *Ounas*, 373 :
(2) Restitué d'après *Ounas*, 374.
(3) Restitué d'après *Ounas*, 375.
(4) *Ounas*, 375 :
(5) *Ounas*, 377, donne pour la partie détruite de Neha :
(6) *Ounas*, 377-378 :
(7) *Ounas*, 378, comble la lacune de la manière suivante :
(8) *Ounas*, 379, comble ainsi la lacune de Neha :
(9) *Ounas*, 380 :
(10) *Ounas*, 381-382, donne pour la partie du texte détruit de Neha :
(11) Restitué d'après *Ounas*, 384.
(12) *Ounas*, 385 :
(13) Restitué d'après *Ounas*, 386.
(14) Restitué d'après *Ounas*, 384.

Paroi sud (section de gauche), suite. — La fin de cette paroi est occupée par le chapitre xlii du *Livre des pyramides*, qui nous est déjà connu par *Ounas*, 389-391.

Ligne 14 (suite).

Paroi est. — Le tiers supérieur de la paroi est est occupé par une importante liste d'offrandes diverses destinées à la purification et à l'alimentation du mort. Cette *table d'offrandes* se développe en longueur sur vingt-six colonnes, divisées chacune en huit cases sur une étendue de quinze colonnes et de six sur le reste du tableau.

Afin de faciliter les références à ces textes, nous donnerons un numéro d'ordre distinct à chacune des portions de colonnes remplies par des noms d'offrandes, comme s'il s'agissait, en l'espèce, de colonnes complètes.

(1) Dans l'original, le signe ressemble, comme forme générale, à et à, mais il n'a ni le jabot ni la huppe. *Ounas*, 387, donne.
(2) Restitué d'après *Ounas*, 387.
(3) Dans *Ounas*, 387, il y a entre et.
(4) Restitué d'après *Ounas*, 387.
(5) *Ounas*, 388 :.
(6) Restitué d'après *Ounas*, 388.
(7) La lecture du signe est douteuse. Toutefois, il n'y a certainement pas, comme dans *Ounas*, 388.
(8) Restitué d'après *Ounas*, 389.
(9) *Ounas*, 390 :.
(10) *Ounas*, 390 :.
(11) *Ounas*, 391, omet.



Les onze dernières colonnes de la table d'offrandes, ainsi qu'il a été dit précédemment, sont plus courtes que les autres sur une hauteur de deux cases. La place laissée ainsi vacante a été comblée par un texte, qui s'interrompt à la vingt-cinquième colonne pour reprendre au-dessous de la première colonne de la table d'offrandes. Ces lignes seront numérotées comme s'il s'agissait de colonnes entières. Ainsi, bien qu'en réalité le total des colonnes d'hiéroglyphes qui couvrent cette paroi du tombeau soit de cinquante, notre publication, pour les raisons que nous venons d'exposer, en donne quatre-vingt-sept, cela en vue de simplifier les recherches du lecteur.

Paroi est (suite). — Les lignes 27-43 contiennent le chapitre xviii du *Livre des pyramides* connu déjà par *Ounas*, 295-297, et par *Pepi II*, 529-536, mais sous une forme incorrecte, surtout dans *Ounas*. Notre version est plus complète que les deux autres et donne des variantes qui éclaircissent le sens du texte.

Ligne 27. (1) 28 (2) 29 30 (3) (4) 31 32 (5) (6) 33 (7) 34 (8) 35 36 37 (9) (10) 39 40 (11)

(1) *Ounas*, 295; *Pepi II*, 529 :

(2) Toute la suite de ce texte est très corrompue dans *Ounas*. Le texte de *Pepi* se rapproche plus de celui de *Neha*. Nous ne signalerons que les principales divergences.

(3) *Ounas*, 295; *Pepi II*, 529 :

(4) *Ounas*, 295; *Pepi II*, 529 :

(5) *Ounas*, 295 : ; *Pepi II*, 530 :

(6) *Ounas*, 295 : ; *Pepi II*, 530 :

(7) *Ounas*, 295; *Pepi II*, 530 :

(8) manque dans *Ounas* et *Pepi*.

(9) *Ounas*, 296; *Pepi II*, 532 :

(10) *Pepi II*, 532 :

(11) *Ounas*, 296 : ; *Pepi II*, 532-533 :

41 (1) 42 43 (2)

Paroi est (suite). — Les lignes 44-72 reproduisent les chapitres ii-viii du *Livre des pyramides*, que la stèle d'un personnage nommé Nehi, découverte par Mariette à Abydos, réunit sous le titre de : , *Chapitre d'approvisionner la table.* Ces textes semblent avoir été assez répandus, car, outre celles d'*Ounas*, de *Pepi Ier*, de *Mirinri Ier* et de *Pepi II*, M. Maspero en cite encore deux autres versions, l'une conservée par la stèle de Nehi (XIIIe dynastie), dont il vient d'être question, et qui est contemporaine de la nôtre, l'autre gravée dans le temple de Deir el-Bahari (XVIIIe dynastie). Nous n'indiquerons ici que les principales variantes fournies par les pyramides, M. Maspero ayant signalé celles de Nehi et de Deir el-Bahari en publiant le texte d'*Ounas*.

Ligne 44 (chapitre ii). (3) (4) 45 (5) 46 (6) (7) 47

(1) *Ounas*, 296 : ; *Pepi II*, 533-534 : , sans .

(2) *Ounas*, 297 : ; *Pepi II*, 595 : . La fin du texte de *Neha* manque dans les inscriptions des pyramides.

(3) Restitué d'après la stèle de Nehi.

(4) *Ounas*, 168 : . La version abydénienne et celle de Thèbes sont conformes à celle de Qattah. La stèle de Nehi donne cependant : .

(5) *Ounas*, 172 : .

(6) *Ounas*, 172 : .

(7) *Ounas*, 173 : . Les deux autres versions donnent et à la place de .

Paroi est (suite). — Les lignes 47 à 56 contiennent le texte du chapitre III du *Livre des pyramides*, qui se trouve dans *Ounas*, 174-183; *Teti*, 335-336; *Pepi*, 808-811; *Mirinri*, 264-267; *Pepi II*, 635-639. Il est considérablement écourté dans les quatre dernières pyramides, qui ont visiblement emprunté une version différente de celle d'*Ounas*.

Ligne 47 (suite). (1) (2) 48 (3) (4) (sic) (5) 49 (6) (7) 50 (8) 51 (9) 52 (10) (11) 53 (12)

(1) *Teti*, 335 : .

(2) Restitué d'après *Ounas*, 174 et les autres textes.

(3) *Ounas*, 175 : ; *Teti*, 335, donne en variante de la fin de la phrase : et *Pepi II*, 936 : .

(4) *Ounas*, 176 : ; *Teti*, 335 : .

(5) *Ounas*, 176 : ; *Teti*, 335 : ; *Pepi*, 809-810 : . Le texte de chapitre se termine ici, dans *Teti*, *Pepi I*er, *Mirinri* et *Pepi II* par la phrase suivante : , avec de légères variantes orthographiques.

(6) *Ounas*, 117 : .

(7) *Ounas*, 117, intercale ici une phrase : , qui ne se trouve ni dans la stèle de Nehi ni dans le texte de Deir el-Bahari.

(8) *Ounas*, 179 : ; les textes de la stèle de Nehi et du temple de Deir el-Bahari traduisent la forme par et . y est également rendu par et par .

(9) *Ounas*, 180 : .

(10) *Ounas*, 180 : .

(11) *Ounas*, 180 : .

(12) *Ounas*, 181 : .

54 (1) 55 (2) (3) 56 (4)

Paroi est (suite). — Le texte qui suit et qui s'achève à la ligne 58 se retrouve dans *Ounas*, 183-185; *Teti*, 90-91; *Mirinri*, 241-242; *Pepi II*, 597-606; à Deir el-Bahari et dans la stèle de Nehi. Il forme le chapitre IV du *Livre des pyramides*. La version *Ounas*, *Nehi* et *Deir el-Bahari* est semblable à celle du tombeau de Neha. Les autres présentent de très sensibles différences et paraissent empruntées à un original beaucoup plus correct. Celle de Deir el-Bahari est la moins correcte de toutes.

Ligne 56 (suite). 57 (5) (6) (7) (8) 58 (9) (10) (11) (12)

(1) Ce passage est semblable dans *Ounas*; mais la stèle de Nehi donne et *Deir el-Bahari* .

(2) *Ounas*, 182 : .

(3) *Ounas*, 182 : .

(4) *Ounas*, 183 : .

(5) *Ounas* et la stèle de Nehi ne donnent pour ce passage que des variantes sans grand intérêt, sauf la stèle Nehi, qui écrit au début . Les autres textes reproduisent une leçon évidemment plus correcte, avec de légères modifications entre eux : . Ils négligent ce qui suit jusqu'à : .

(6) *Ounas*, 184 : .

(7) *Ounas*, 184 : ; la stèle de Nehi donne .

(8) *Ounas*, 184 : .

(9) *Ounas*, 185 : .

(10) *Ounas*, 185 : . Les autres pyramides fournissent une variante analogue.

(11) *Ounas*, 185 : ; *Teti*, 91 : ; *Pepi II*, 624 : ; *Deir el-Bahari* : .

(12) *Mirinri*, 242 et *Pepi II*, 624 : .

Paroi est (suite). — Les lignes 58 et 59 se retrouvent dans *Ounas*, 185-186, la stèle de Nehi et à Deir el-Bahari. Elles donnent le texte du chapitre v du *Livre des pyramides*.

Ligne 58 (suite). 59

Paroi est (suite). — Les lignes 60-68 nous ont conservé le chapitre vi du *Livre des pyramides*, qui se trouve en entier dans *Ounas*, 186-195; *Teti*, 65-74; *Mirinri*, 220-228; *Pepi II*, 597-606.

Ligne 60 (suite). (1) (2) (3) 61 (4) (5) 62 63 (6) (7) (8) (9) 64 (10) (11)

(1) *Pepi II*, 597 : ; stèle Nehi : .

(2) *Mirinri*, 221 : .

(3) Les autres versions portent toutes , avec ou sans déterminatif. Le texte du tombeau de Neha est fautif.

(4) *Ounas*, 187 : ; *Teti*, 66 : ; *Mirinri*, 221 : ; *Pepi II*, 588 : ; le texte de Deir el-Bahari fournit la leçon .

(5) Le montant du support de l'enseigne est traversé par la masse .

(6) *Mirinri*, 222 : ; *Pepi II*, 599 : .

(7) *Mirinri*, 222 et *Pepi II*, 600 : .

(8) Le mot orthographié ici et est écrit , dans les inscriptions des pyramides.

(9) *Teti*, 68 : ; même forme dans *Mirinri* et *Pepi II*, avec des déterminatifs légèrement variés.

(10) *Ounas*, 189 : ; *Teti*, 69 : ; *Mirinri*, 223 : , même variante dans *Pepi II*, 600.

(11) *Ounas*, 190, répète ici; *Teti*, 69 et *Pepi II*, 601 : .

(1) 65 (2) (3) (4) (5) (6) 66 (7) (8) (9) 67 (10) (11) 68 (12) (13)

Paroi est (suite). — Les lignes 68-70 reproduisent le chapitre vii du *Livre des pyramides*, qui se lit dans *Ounas*, 195-200; *Teti*, 74-78; *Mirinri*, 228-231; *Pepi II*, 606-610 et *Deir el-Bahari*.

Ligne 68 (suite). (14) (15)

(1) *Teti*, 69 : ; *Pepi II*, 601 : .

(2) *Teti*, 69 : ; *Mirinri*, 224 : ; *Pepi II*, 601 : .

(3) *Ounas*, 190 et les autres pyramides : .

(4) *Ounas*, 190 : ; *Teti*, 70; *Mirinri*, 224; *Pepi II*, 602 : . La stèle de Nehi fournit la variante : ; on lit à Deir el-Bahari.

(5) Cette phrase est interprétée de la manière suivante dans la stèle de Nehi : . Le texte de Deir el-Bahari offre quelques variantes; la plus importante est l'emploi de pour , ; il conserve devant et remplace (de Neha) par .

(6) La lacune est comblée d'après *Ounas*, 191.

(7) *Ounas*, 192 : ; *Mirinri*, 225 : ; *Pepi II*, 604 : .

(8) *Ounas*, 192 : .

(9) Restitué d'après *Ounas*, 192.

(10) *Teti*, 72-73 : ; *Mirinri*, 227 : ; variante semblable dans *Pepi II*, 605.

(11) *Teti*, 74 : .

(12) *Ounas*, 195 : ; *Teti*, 74 et *Mirinri*, 228 : ; *Pepi II*, 606 : .

(13) Les textes des pyramides ajoutent ici .

(14) *Ounas*, 195 : ; *Teti*, 74 : .

(15) *Teti*, 75 : .

69 (1)
(2) (3) (4) (5)
70 * (6) (7) (8)

Paroi est (suite). — Les lignes 70-72 donnent une version du chapitre du *Livre des pyramides*, que l'on rencontre également dans *Ounas*, 201-205; *Teti*, 78-80; *Mirinri*, 231-234; *Pepi II*, 610-612 et *Deir el-Bahari*. Le texte de Deir el-Bahari est le moins correct de tous.

Ligne 70 (suite). (9) (10) 71 (11)

(1) *Teti* remplace ici, comme dans presque tout le texte du reste, de Neha par le nom du mort; *Mirinri*, 229, omet ; *Pepi II*, 607, donne passant et .

(2) *Ounas*, 196-197 : ; *Teti*, 76 : ; *Mirinri*, 229, donne une variante assez semblable à celle de *Teti*; *Pepi II*, 607-608 : ; *Deir el-Bahari* : .

(3) *Ounas*, 198 : ; *Teti*, 76 : .

(4) Les autres versions intercalent ici la phrase suivante, après ; *Ounas*, 198 : ; *Teti*, 77 : . *Mirinri*, 230 et *Pepi II*, 609, sont semblables à *Teti*. *Deir el-Bahari* remplace par .

(5) *Teti*, 77 : ; *Deir el-Bahari* : .

(6) *Ounas*, 200 : ; *Teti*, 77 et *Mirinri*, 231 : ; *Pepi II*, 609 : ; *Deir el-Bahari* : .

(7) *Ounas*, 200 : ; on trouve la même forme dans les autres pyramides, où le nom du mort remplace .

(8) *Ounas*, 200 : . Les autres pyramides donnent la forme correcte.

(9) *Ounas*, 201 : ; *Teti*, 78 : .

(10) *Ounas*, 201 : ; *Teti*, 78 et *Mirinri*, 232 : ; *Pepi II*, 610 : ; *Deir el-Bahari* : .

(11) *Mirinri*, 232 et *Pepi II*, 610 : .

72 (1)

La fin de la paroi est (l. 72-88) est occupée tout entière par une série de formules destinées à protéger le mort contre les attaques des reptiles. Elles se retrouvent dans le *Livre des pyramides* : *Ounas*, 300-333, chapitres xx-xxxv (sauf le chapitre xxiii qui a été omis dans *Neha*); *Pepi Ier*, 228, chapitre xxviii, et *Teti*, 300-301, chapitre xxxv. Ces textes semblent avoir été très en faveur, car M. Maspero en a cité plusieurs autres versions appartenant à différentes époques, dont la comparaison avec celle que fournit le tombeau de Neha sera très utile pour l'établissement d'une édition critique. Nous n'avons pas tenu compte ici de toutes les variantes qu'elles fournissent afin de ne pas augmenter le nombre des notes déjà considérable.

Paroi est. — Les lignes 72 et 73 forment le chapitre xx du *Livre des pyramides*, contenu dans *Ounas*, 300-305.

Ligne 72 (suite). 73 (2) (3)

Paroi est (suite). — La fin de la ligne 73 et le début de la ligne 74 donnent une version du chapitre xxi du *Livre des pyramides* (4), qui concorde avec celle qu'*Ounas*, 305-306, nous fait connaître.

Ligne 73 (suite). 74 [(5)]

(1) *Ounas*, 205 : ; *Teti*, 80 : ; *Mirinri*, 233 : ; *Pepi II*, 612 : .

(2) *Ounas*, 302 : .

(3) *Ounas*, 302 : .

(4) Je conserve ici la coupure donnée au texte d'*Ounas* par M. Maspero dans sa traduction et respectée par H. Schack-Schackenburg dans ses *Ægyptische Studien*, bien qu'elle ne soit pas marquée comme d'ordinaire par le groupe . La division paraît en tout cas indiquée par le mot qui précède et que l'on trouve également à la fin des chapitres xx et xxviii.

(5) Restitué d'après *Ounas*, 306, qui ajoute après ⊙ le déterminatif .

Paroi est (suite). — Les lignes 74 et 75 donnent une édition du chapitre XXII du *Livre des pyramides*, qui se trouve dans *Ounas*, 306-308.

Ligne 74 (suite). (1) (2) (3) 75 (4)

Paroi est (suite). — Le reste de la ligne 75 nous a conservé le chapitre XXIV du *Livre des pyramides*[5], qui est déjà connu par *Ounas*, 310-312.

Ligne 75 (suite). (6) (7) (8)

Paroi est (suite). — Les lignes 75-81 reproduisent le chapitre XXV du *Livre des pyramides*, dont *Ounas*, 312-320, nous a conservé une version.

Ligne 75 (suite). 76 [(9)] [ ] (10) (11) (12) (13) (14) (15) 77 [(16)]

(1) *Ounas*, 307 :
(2) *Ounas*, 307 :
(3) *Ounas*, 308 :
(4) manque dans *Ounas*.
(5) Le chapitre XXIII du *Livre des pyramides* a été passé dans le tombeau de Neha.
(6) *Ounas*, 310 :
(7) *Ounas*, 311 :
(8) *Ounas*, 311 :
(9) Restitué d'après *Ounas*, 312.
(10) Restitué d'après *Ounas*, 312; les déterminatifs diffèrent; cf. H. Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 1203.
(11) *Ounas*, 312 : sans
(12) *Ounas*, 312 :
(13) *Ounas*, 312 :
(14) *Ounas*, 313 :
(15) *Ounas*, 313, répète ici une fois encore
(16) Restitué d'après *Ounas*, 313.

(*sic*) (1) (2) (3) 78 (4) (5) (6) 79 (7) 80 (8) (9) (10) 81

Paroi est (suite). — La ligne 81, dans sa plus grande partie, donne une version du chapitre XXVI du *Livre des pyramides* identique à celle d'*Ounas*, 320-321.

Ligne 81 (suite).

Paroi est (suite). — La fin de la ligne 81 et le commencement de la ligne 82 reproduisent le chapitre XXVII du *Livre des pyramides*, qui se rencontre également dans *Ounas*, 321-322.

(1) *Ounas*, 314 :
(2) *Ounas*, 314 : (N.) (N.)
(3) *Ounas*, 315, le manque devant
(4) *Ounas*, 315, ajoute et néglige le qui précède
(5) *Ounas*, 316, remplace par
(6) *Ounas*, 316, ajoute un devant le nom.
(7) *Ounas*, 317, met ici le pronom
(8) *Ounas*, 319, donne à la place de trois placés côte à côte et suivis du
(9) *Ounas*, 319 :
(10) *Ounas*, 319 : ; le texte de ce chapitre contenu dans *Bokniranouf* donne en variante du nom d'Éléphantine.

Ligne 81 (suite). (1) 82 (2) (3) (4).

Paroi est (suite). — Le chapitre xxviii du *Livre des pyramides*, qui est contenu dans les lignes 82-83 de notre texte, se rencontre sans variante notable dans *Ounas*, 322-323, et dans *Pepi Ier*, 228.

Ligne 82 (suite). 83.

Paroi est (suite). — La première partie de la ligne 83 donne une version du chapitre xxix du *Livre des pyramides*, connu déjà par *Ounas*, 323-324.

Ligne 83 (suite). (sic) (sic) (5).

Paroi est (suite). — La fin de la ligne 83 et une partie de la ligne 84 correspondent au chapitre xxx du *Livre des pyramides*, dont le texte nous a été conservé par *Ounas*, 324-325.

Ligne 83 (suite). 84 (6) (7) (8).

(1) *Ounas*, 321, donne quatre fois ; dans les deux derniers passages, la forme est écrite .

(2) *Ounas*, 321 : .

(3) *Ounas*, 322, intercale ici le signe .

(4) *Ounas*, 322 : .

(5) *Ounas*, 323 : .

(6) *Ounas*, 324 : .

(7) *Ounas*, 324, ajoute .

(8) *Ounas*, 325 : .

Paroi est (suite). — La ligne 84 contient le chapitre xxxi du *Livre des pyramides* connu par *Ounas*, 325.

Ligne 84 (suite).

Paroi est (suite). — La ligne 85 se retrouve dans *Ounas*, 326, elle reproduit le chapitre xxxii du *Livre des pyramides*.

Ligne 85. [(1)] (2).

Paroi est (suite). — Les lignes 85 et 86 donnent le chapitre xxiii du *Livre des pyramides*, conservé par *Ounas*, 326-328.

Ligne 85 (suite). 86 [(3)] (4) (5) (sic).

Paroi est (suite). — La fin de la ligne 86 et le début de la ligne 87 reproduisent le chapitre xxxiv du *Livre des pyramides*, qui se trouve dans *Ounas*, 328-329.

Ligne 86 (suite). 87.

Paroi est (fin). — La dernière ligne de texte tracée sur la paroi est du tombeau contient le chapitre xxxv du *Livre des pyramides*, qui se retrouve dans *Ounas*, 329-333, et dans *Teti*, 300-301.

Ligne 87 (suite). (6) (sic)

(1) Restitué d'après *Ounas*, 326.

(2) *Ounas*, 326 : .

(3) Restitué d'après *Ounas*, 327.

(4) *Ounas*, 327, donne au lieu de .

(5) *Ounas*, 328 : .

(6) *Ounas*, 329 : ; *Teti*, 300 : .

(sic)

(1) *Teti*, 300, a oublié le nom du défunt ou le pronom , qu'il fait figurer un peu plus loin après .
(2) Restitué d'après *Ounas*, 331.
(3) Restitué d'après *Ounas*, 331, qui donne .
(4) *Teti*, 300, intercale ici .
(5) *Teti*, 300 : .
(6) Le dernier est employé évidemment pour ou , qui indique la fin d'un chapitre.

CHAPITRE IV.

DESCRIPTION DES OBJETS DÉCOUVERTS

PENDANT LES FOUILLES.

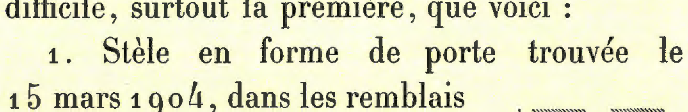
Tous les tombeaux que nous avons ouverts dans la nécropole d'El Qattah avaient été violés et soigneusement vidés bien avant notre arrivée. L'opération avait été conduite avec régularité et méthode. Chacune des chambres funéraires avait été partout attaquée au même point, avec une assurance qui dénote chez les voleurs une exacte connaissance de la disposition générale de ces tombeaux. Sans s'attarder à vider le puits, ce qui aurait coûté trop de temps et de peine, les fouilleurs se sont attaqués à la voûte de la chambre funéraire. Encore est-il à remarquer qu'ils ne l'ont pas percée au hasard, mais en un point précis, toujours le même pour chaque tombe, c'est-à-dire vers le nord, tout près de la porte qui conduisait du puits à la chambre. Là, en effet, la voûte devait offrir moins de résistance, et le blocage qui séparait la chambre du puits ne devait avoir qu'une faible consistance. Du côté sud, au contraire, la chambre était limitée par un mur beaucoup plus épais et résistant. Les détrousseurs de tombes se sont donc bien gardés de faire porter leurs efforts dans cette direction, car la tombe aurait pu, par sa solidité, déjouer leur tentative et la rendre infructueuse.

Cette exacte notion de la disposition des tombes et de l'endroit précis où se trouvait leur point faible nous donne à penser que le brigandage de la nécropole a eu lieu à une époque où le mode de construction de ces tombeaux n'était un secret pour personne, et nous permet de faire remonter leur spoliation à une époque très peu postérieure à leur construction, sans doute aux temps troublés qui ont suivi la chute de la XIIe dynastie.

En tout cas, quoi qu'il en soit de l'époque où la nécropole a été saccagée, qu'elle l'ait été à l'époque des Hyksos, à l'époque persane ou à l'époque romaine, on est obligé de reconnaître que la chose a été fort habilement et définitivement faite, car il ne nous a été permis de découvrir aucune antiquité en place, exception faite pour quelques poteries banales sans aucune espèce d'intérêt.

Il est bon de remarquer, du reste, que les voleurs ne sont pas les seuls auteurs responsables de ce manque d'objets dans les tombes d'El Qattah. L'humidité dont le désert est imprégné à cet endroit a joué aussi un rôle, et pas le moins important peut-être, dans la destruction des objets. Ce que nous avons trouvé de fragments en bois (linteaux de porte ou débris de sarcophage) nous a montré un état de décomposition de cette substance poussé à l'extrême. Chacun de ces fragments était incapable de supporter le moindre contact et tombait en une poussière humide aussitôt que nous y touchions. Il en était de même des ossements humains que nous avons trouvés dans les deux fosses nos 5 et 6. Si les voleurs avaient laissé quelque objet en place, les infiltrations du Nil à travers le sable auraient eu tôt fait de réduire à néant ces épaves; le bois et le bronze seraient devenus méconnaissables; et non seulement ces substances relativement délicates et fragiles, mais encore la pierre.

Nous avons en effet trouvé deux stèles à peu près entières, l'une dans le tombeau de Neha, l'autre dans le tombeau n° 9, qui présentent toutes les deux des traces de décomposition du calcaire par l'humidité. Elles sont silicatées au point que leur lecture est rendue difficile, surtout la première, que voici :

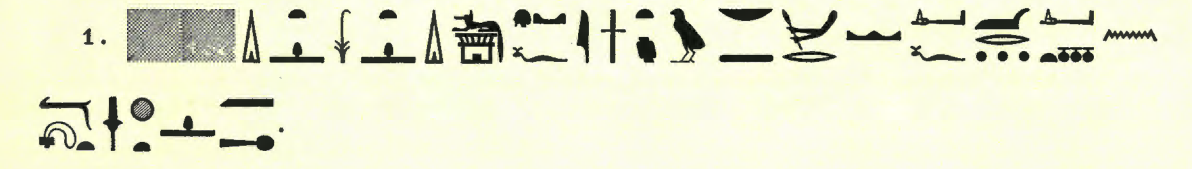


1. Stèle en forme de porte trouvée le 15 mars 1904, dans les remblais du tombeau de Neha, au-dessus du second puits.

Calcaire fortement silicaté. Hauteur 0 m. 88 cent.; largeur 0 m. 46 cent.; largeur totale (probable), 0 m. 70 cent. Le haut et le tiers de gauche sont brisés.

Au-dessus de la porte, tableau représentant, fort abîmée et presque invisible, une table chargée d'offrandes. A droite de la table, deux lignes verticales ainsi conçues :

Au-dessous, double proscynème à Anubis et à Osiris. La partie de droite contenant le proscynème à Anubis, est seule conservée en son entier :

1. 

Au-dessous, et encadrant, comme le proscynème précédent, la fausse-porte à droite et à gauche, une autre ligne symétriquement disposée, et dont la partie de gauche est également détruite :

2.

Enfin, au-dessous encore, et formant à droite et à gauche le cadre le plus intérieur de la fausse-porte, cette ligne :

3. (*sic*).

Cette stèle appartient donc à un nommé Sekhmethotep, fils de Apiânkh, dont le titre de nous indique que nous avons affaire à un personnage important. Comment se fait-il que cette stèle ait été trouvée parmi les terrains de remblai du tombeau de Neha? Elle a dû être trouvée par des voleurs dans un tombeau voisin, sans doute un de ceux qu'il nous a été donné d'ouvrir en cette campagne, puis abandonnée par eux comme ne valant pas la peine d'être transportée. Au reste, toute autre explication que celle-là peut être la bonne, et la chose n'a en elle-même qu'une très minime importance. Ce qui est plus intéressant à constater c'est que l'un des tombeaux voisins de celui de Neha appartenait à un individu du nom de Sekhmethotep.

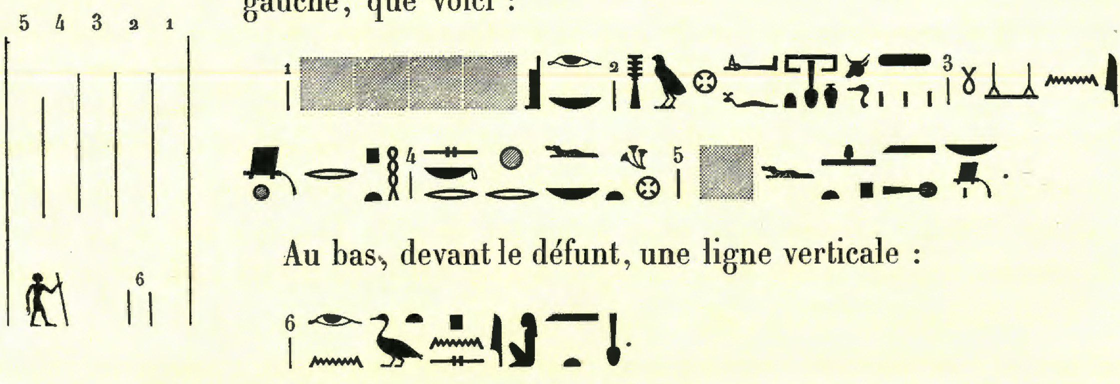
Ce nom est formé, on le voit, au moyen de celui de la déesse Sekhet ou Sekhmet; voilà une indication précieuse à noter pour se faire une idée du panthéon spécial à la nécropole d'El Qattah. La déesse Sekhmet semble bien devoir être une des figures principales de ce panthéon, car outre son nom emprunté à celui de la déesse, Sekhmethotep est encore dit formellement . Ce renseignement aura peut-être son importance lorsque nous aurons à déterminer à quelle ville antique appartenait la nécropole d'El Qattah. Le défunt étant aussi , le dieu Sebek doit avoir fait partie des divinités adorées dans cette localité.

La stèle suivante, provenant également de nos fouilles, va nous servir à éclairer cette discussion d'une lueur nouvelle.

2. Stèle, brisée en trois morceaux, trouvée le 27 mars 1904 dans le tombeau n° 9.

Calcaire légèrement silicaté. Hauteur 0 m. 46 cent.; largeur 0 m. 20 cent. La partie supérieure est très légèrement endommagée.

Le texte comprend cinq lignes verticales, écrites de droite à gauche, que voici :



Au bas, devant le défunt, une ligne verticale :

Le défunt s'appelle donc Sebekhotep, et la dernière ligne semble dire qu'il avait une fille nommée Pensi, et que cette fille fut la donatrice de notre stèle. Il n'est sans doute pas trop hardi d'admettre que Sebekhotep était le propriétaire du tombeau n° 9, où a été découverte cette stèle.

Cette petite stèle, tout abîmée et banale qu'elle soit, est pourtant intéressante à plus d'un titre. Elle complète d'abord les indications de la précédente stèle concernant le culte de la ville dont dépendait notre nécropole.

Le défunt s'appelle Sebekhotep de la même façon que le propriétaire de la stèle précédente portait le nom de Sekhmethotep. Nous en conclurons donc, de même que tout à l'heure, que le dieu Sebek faisait partie du panthéon de la localité. Cela est encore confirmé par la ligne 4, où on lit : [ ] . Enfin Sebekhotep se dit ici également : , et cette mention du dieu Phtah nous fait penser à Memphis dont la ville qui enterrait ses morts à El Qattah n'était éloignée que de quelques lieues. Il est très naturel de trouver rappelé ici le dieu principal de Memphis. Peut-être Sebekhotep avait-il exercé, outre ses fonctions dans son propre nome, sur la nature desquelles nous n'apprenons du reste par sa stèle absolument rien, d'autres charges dans le nome memphite, voisin du sien, et l'exercice de ces charges avait pu lui attirer les faveurs spéciales de Phtah et lui permettre ainsi de se ranger, dans l'autre monde, sous la protection de ce dieu puissant.

Il demeure donc certain que le culte pratiqué dans la localité dont le désert d'El Qattah a abrité les morts, était celui du dieu Sebek, le crocodile, et de la

déesse Sekhmet, à tête de lionne. Peut-être le dieu Phtah de Memphis jouissait-il là aussi d'un culte local, à côté des divinités précitées. Cette constatation n'est pas sans importance pour l'identification de la localité dont relevait la nécropole que nous avons explorée, et qui est aujourd'hui désignée sous le nom du village le plus voisin, El Qattah.

Nous avions, en février 1904, lorsque nous partîmes pour notre campagne de fouilles, la presque certitude que nous allions avoir à déblayer la nécropole du second nome de la Basse-Égypte, la Sekhem ou des textes hiéroglyphiques, Létopolis des voyageurs et géographes grecs, ⲃⲟⲩϣⲏⲙ ou ⲟⲩϣⲉⲙ des Coptes, أوسيم, *Aoussim*, des Arabes modernes[1]. Les considérations d'ordre religieux que nous avons pu tirer de l'examen des deux stèles de Sekhmethotep et de Sebekhotep viennent à l'encontre de cette hypothèse.

Le culte local de *Ḥnt* en effet, nous l'avons vu, était consacré à deux divinités, Sebek et Sekhmet, et incidemment peut-être au dieu Phtah, patron du nome memphite voisin. Or, quelles divinités voyons-nous adorées à Sekhem-Létopolis? Horus l'aîné ( ), l'Aroéris des Grecs, et la déesse Bast[2], que les Grecs ont assimilée à leur Λητω, et en l'honneur de laquelle ils ont donné à la ville de Sekhem le nom de Létopolis. De Sebek et de Sekhmet, il n'est nulle part question dans les monuments concernant .

Les deux villes de et de étaient donc nettement et sûrement différentes l'une de l'autre, en raison de la diversité des cultes qui y étaient en honneur. Il est même certain que ces deux localités ne faisaient pas partie du même nome.

La localité est-elle connue par d'autres documents que la stèle de Sebekhotep que nous avons trouvée à El Qattah? Brugsch ne la mentionne pas dans son *Dictionnaire géographique;* mais au tombeau de Horhotep auquel nous avons fait déjà de fréquentes allusions, nous trouvons deux fois le nom de cette ville :

1. Aux lignes 195-197, au passage correspondant, nous l'avons vu, aux lignes 39-40 de la paroi ouest du tombeau de Neha, nous lisons ceci :

195

[1] Voir, sur cette ville, entre autres ouvrages : Brugsch, *Géographie*, t. I, p. 243-244; *Dictionnaire géographique*, p. 737-740; Amélineau, *Géographie de l'Égypte à l'époque copte*, p. 51-54.

[2] Brugsch, *Dictionnaire géographique*, p. 737-740.

196 ... 197 ...[1].

2. Aux lignes 228-230 : ... 229 ... 230 ..., etc.[2].

Ce passage ne se retrouve dans aucune des pyramides de Saqqarah, et nous ne l'avons pas trouvé cité davantage à l'*Index* du *Livre des morts* publié par M. Lieblein. Ces deux exemples semblent être les seuls qui existent de la ville ..., et ils ne nous apprennent qu'une chose, c'est que le dieu Set jouait dans cette ville un rôle particulier. Cette remarque nous est un indice de plus témoignant contre l'identification de ... avec Sekhem-Létopolis, car, nous l'avons vu, on adorait précisément à Létopolis l'ennemi de Set, le dieu Horus.

Il nous reste, pour être complets, à énumérer un certain nombre de menus objets dont la découverte, jointe à celle des textes du tombeau de Neha et des deux stèles de Sekhmethotep et Sebekhotep, a formé le bilan de notre campagne :

1° Un fragment de stèle en beau calcaire, trouvé le 19 mars derrière le mur est du tombeau de Neha, dans les remblais; il mesure 0 m. 45 cent. sur 0 m. 23 cent., et porte les traces d'hiéroglyphes que voici : ... (?) ... (?) ....

2° Un œil en albâtre avec pupille en obsidienne, mesurant 0 m. 04 cent. sur 0 m. 11 cent., trouvé au niveau du désert, près du tombeau n° 11, et provenant, à n'en pas douter, de la décoration du sarcophage en bois qui était dans ce tombeau, et dont nous avons pu voir encore, sur les dalles du fond de la chambre, mêlés au sable, des débris réduits en poussière.

3° Un morceau de petit vase d'albâtre, très joli et fort bien travaillé qui nous fit regretter plus vivement encore la perte du mobilier funéraire de ces tombes.

(1) *Mémoires publiés par les membres de la Mission française du Caire*, t. I, p. 148-149.
(2) *Ibid.*, p. 150.

4° Quelques fragments de bronze très oxydé, dont il n'a pas été possible de reconnaître l'emploi, vu la petitesse des débris.

5° Des lamelles de bronze dont les menuisiers se servaient pour lier les uns aux autres les panneaux des sarcophages de bois.

6° Des poteries de formes diverses, grandes jarres à panse ronde, coupes, etc., en argile; une d'entre elles est si finement modelée qu'on la croirait en métal; elle rend même un son métallique lorsqu'on la frappe, ce qui tient à la nature de la terre qui avait servi à la façonner.

Avec la liste de ces quelques objets se clôt le récit de notre campagne de février-avril 1904 à El Qattah. Si nous n'avons pu rapporter de cette nécropole violée et saccagée depuis l'antiquité aucune trouvaille de valeur, du moins avons-nous mis au jour des tombeaux de types très intéressants, dont l'étude pourra jeter quelque lumière sur l'histoire de l'architecture funéraire égyptienne à l'époque de la XIIe dynastie, dans une province dont on n'avait encore jusqu'à présent aucun vestige. Le relevé minutieux de ces tombeaux, les dessins et photographies que nous en avons faits, constitueront sans doute l'intérêt principal de nos fouilles et du présent ouvrage.

TABLE DES MATIÈRES.

FOUILLES A QATTAH

TOMBEAUX DÉCOUVERTS EN 1904

Direction de Qattah

Direction de Sidi Ibrahim

Direction de la Gare de Qattah

N

O

E

S

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14

20 Mètres.



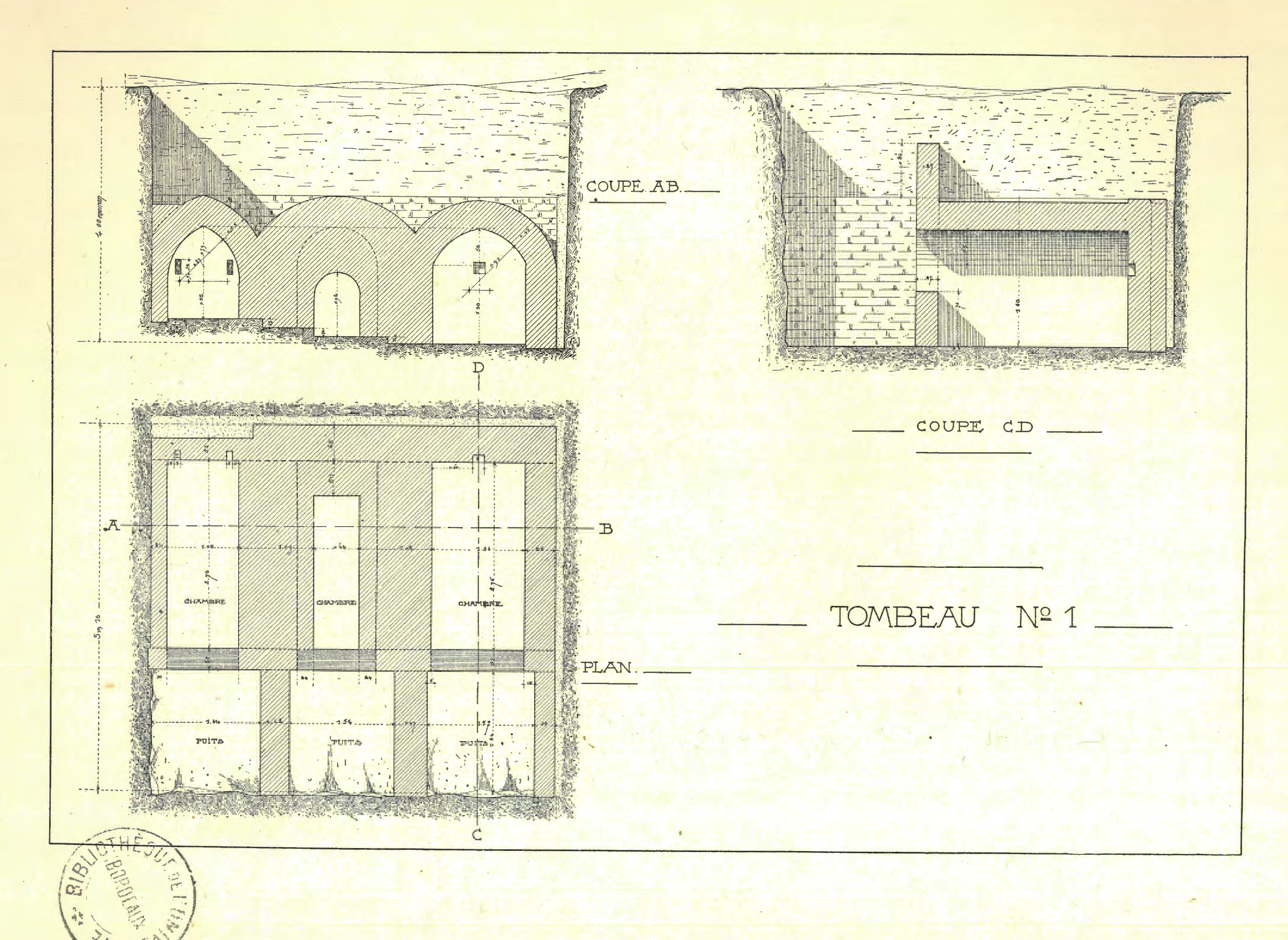


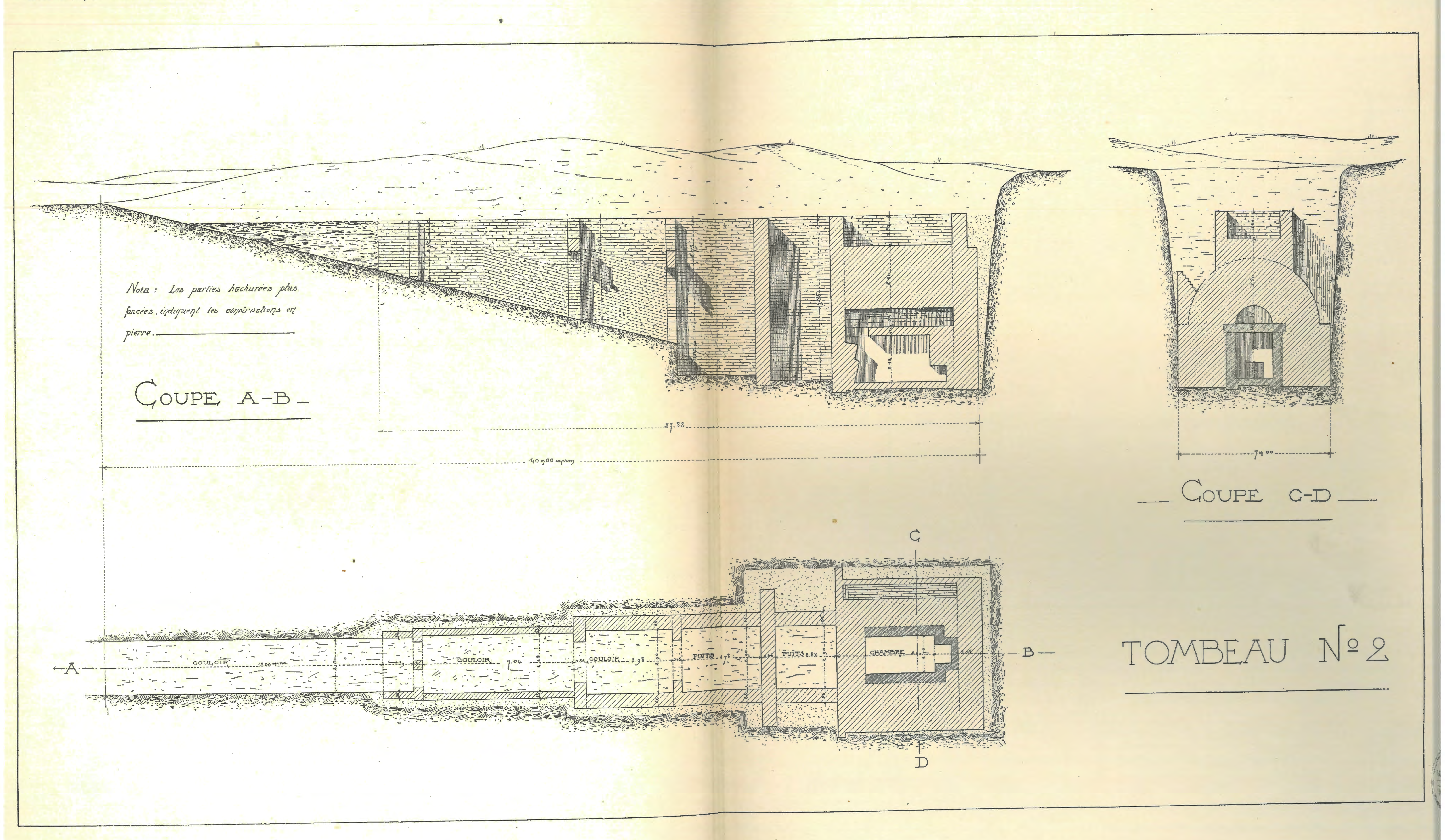
1. — Vue de la nécropole prise de l'Ouest.



2. — Tombeau n° 1. Vue d'ensemble.

Phototypie Berthaud, Paris


COUPE AB.
COUPE CD
TOMBEAU № 1
PLAN.
A
B
C
D
CHAMBRE
CHAMBRE
CHAMBRE
PUITS
PUITS
PUITS


Nota : Les parties hachurées plus foncées, indiquent les constructions en pierre.
COUPE A-B
27.82
40m00 environ
COUPE C-D
7m00
C
D
A
B
COULOIR
COULOIR
COULOIR
PUITS
PUITS
CHAMBRE
TOMBEAU No 2



1. — Tombeau nº 2. Vue du blocage de la porte de la chambre funéraire.

2. — Tombeau nº 2. Vue du couloir d'accès prise du Sud.

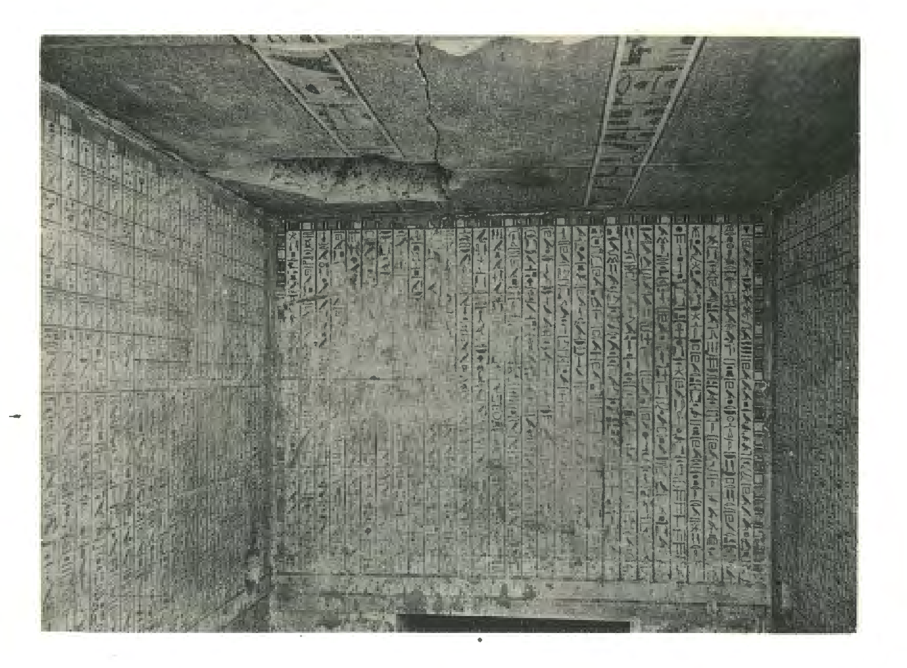
Phototypie Berthaud, Paris



1. — Tombeau n° 2. Vue du couloir d'accès prise du Nord.



2. — Tombeau n° 2. Vue de l'entrée de la chambre funéraire.



3. — Tombeau n° 2. Vue de l'intérieur de la chambre funéraire.



Phototypie Berthaud

COUPE CD

— COUPE AB —

A

PLAN

TOMBEAU N° 2

C

D

DÉTAIL DE L'APPAREIL DE LA CHAMBRE

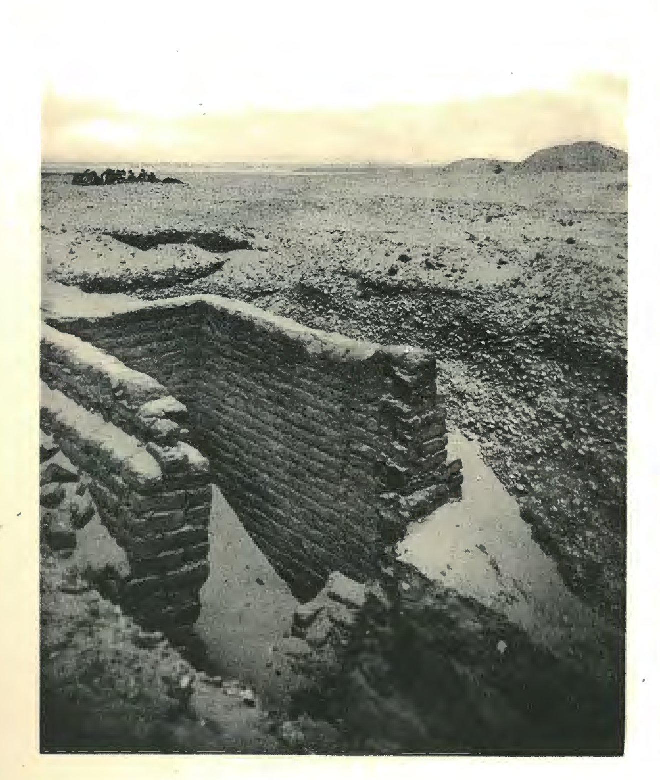
B



1. — Tombeau n° 2. Vue du couloir prise du Sud.



2. — Tombeau n° 2. Vue du couloir prise du Nord.



3. — Tombeau n° 9. Vue du puits.



4. — Tombeau n° 9. Vue de la chambre funéraire.



— COUPE AB —

A — B

C

D

PUITS

CHAMBRE

— PLAN —

— COUPE CD —

TOMBEAU N° 9





1. — Tombeau nº 9. Vue d'ensemble prise du Sud.



2. — Tombeau nº 9. Vue d'ensemble prise du Nord.



Phototypie Berthaud, Paris

— COUPE AB —

— COUPE CD —

C

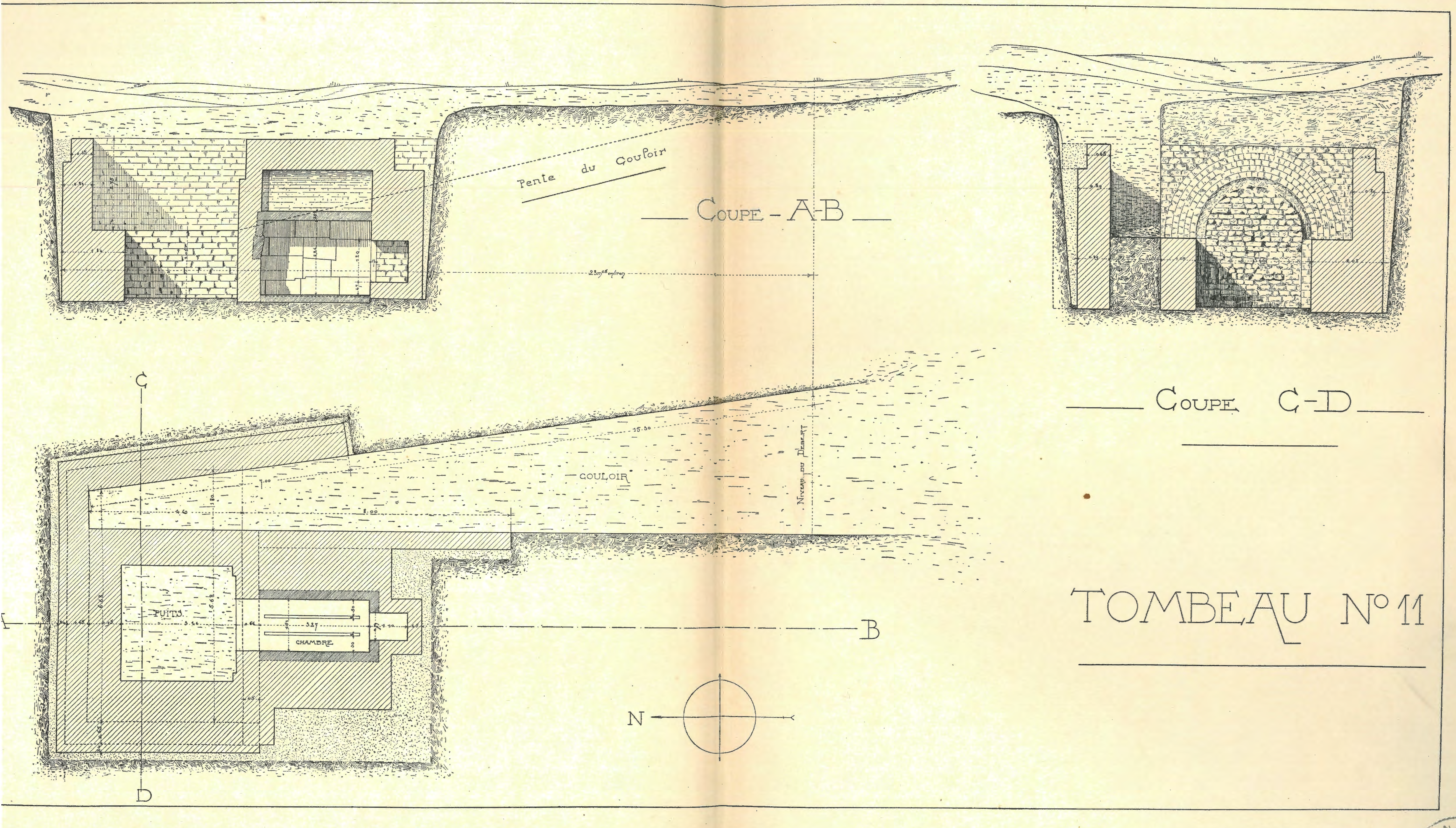
PUITS

CHAMBRE

A — — B

D

TOMBEAU N° 10

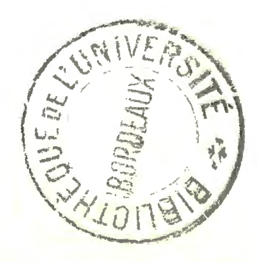

Pente du Couloir
Coupe - A-B
Coupe C-D
TOMBEAU N° 11
COULOIR
Niveau du Désert
PUITS
CHAMBRE
A
B
C
D
N



1. — Tombeau nº 11. Vue générale.



2. — Tombeau nº 11. Vue du blocage de la porte de la chambre funéraire.



Phototypie Berthaud, Paris



1. — Tombeau n° 11. Vue prise de l'Ouest.



2. — Tombeau n° 11. Vue du couloir en plan incliné.



3. — Tombeau n° 11. Vue prise du Nord.



4. — Tombeau n° 12. Vue générale.



Phototypie Berthaud, Paris



1. — Tombeau n° 12. Vue générale.



2. — Tombeau n° 14. Vue prise du Sud.



Phototypie Berthaud, Paris.

COUPE C.D.

COUPE AB

CHAMBRE

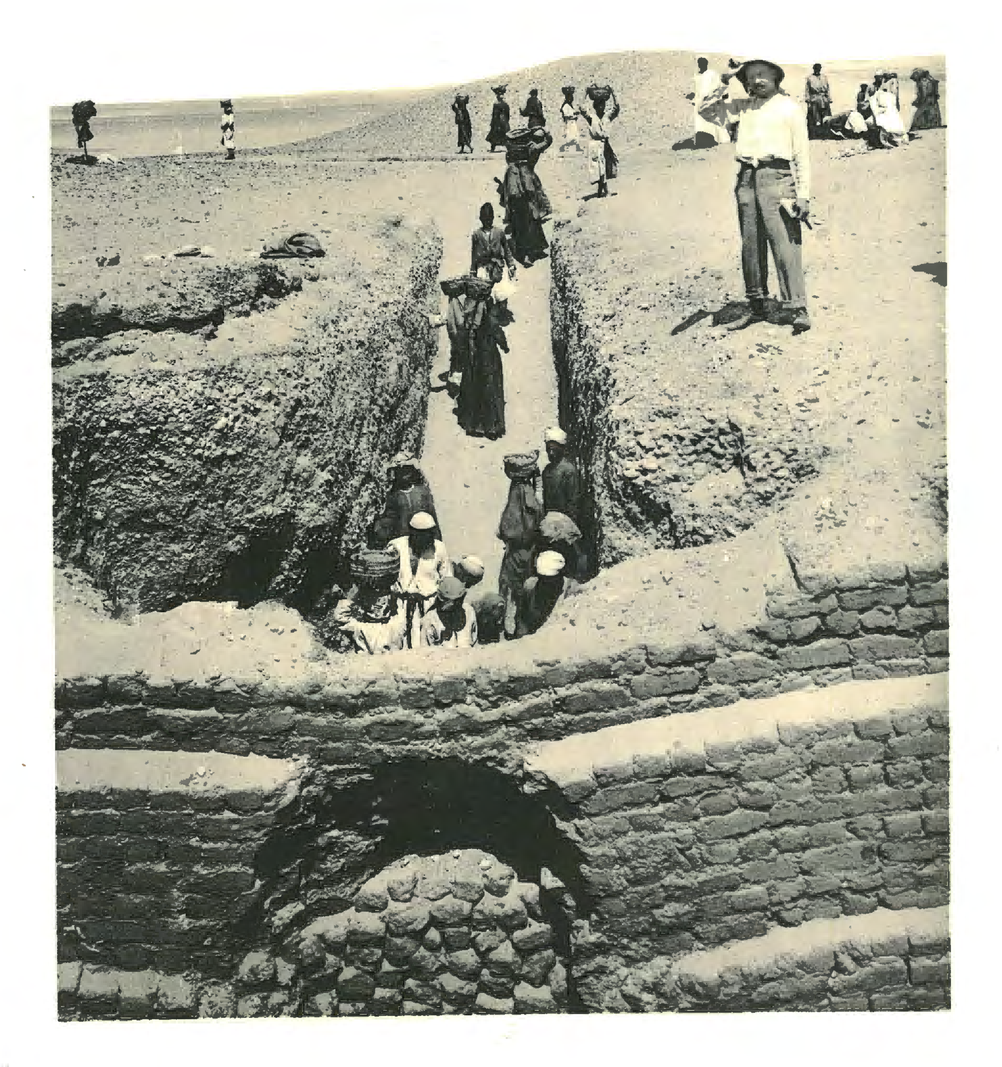
PUITS

CHAMBRE

PUITS

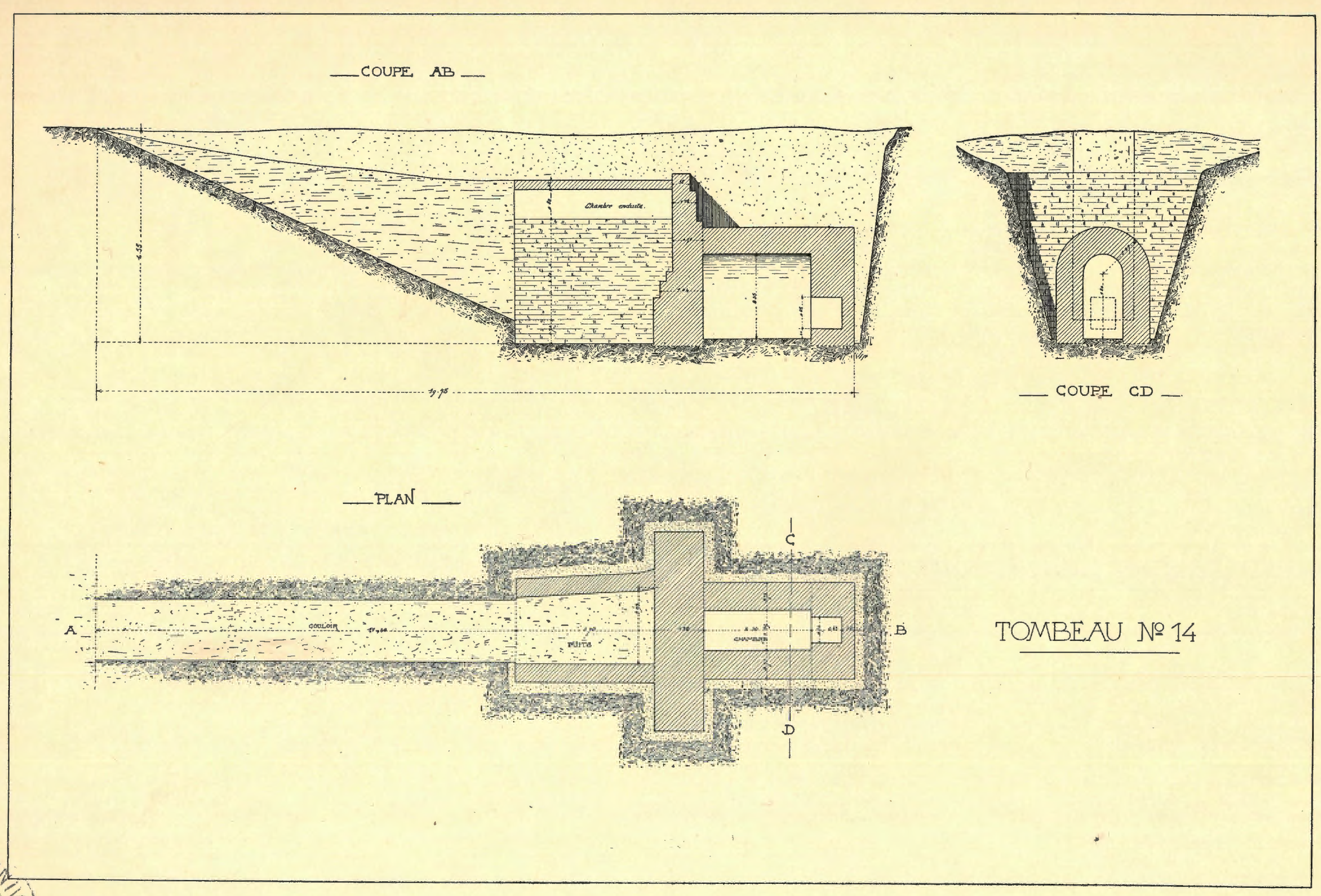
PLAN

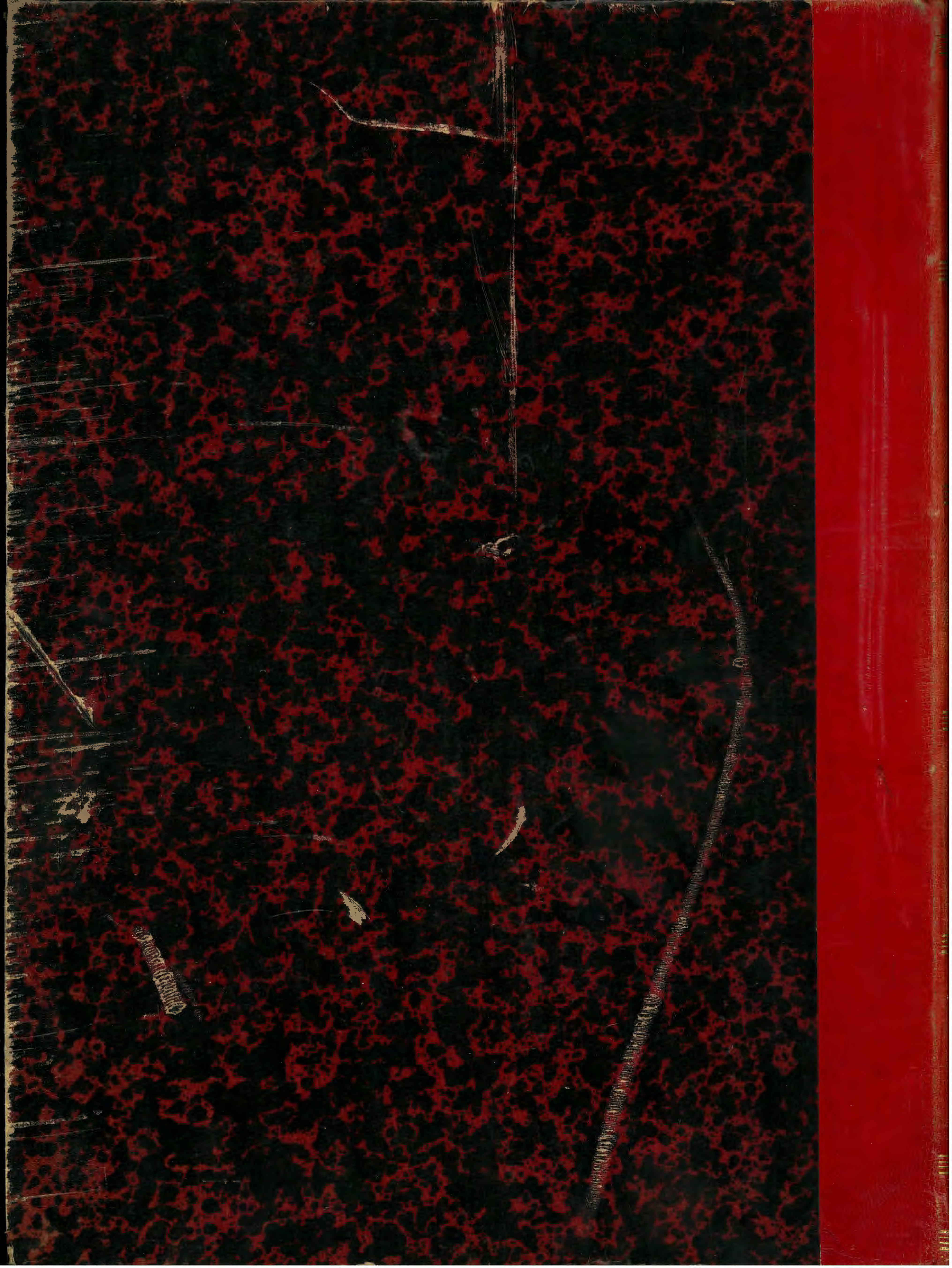
TOMBEAU N° 12



Tombeau n° 14. Vue du couloir d'accès prise du Sud.




COUPE AB
Chambre enduite
COUPE CD
PLAN
C
A
COULOIR
PUITS
CHAMBRE
B
D
TOMBEAU N° 14



MÉMOIRES
PUBLIÉS
PAR LES MEMBRES
DE
L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE
DU CAIRE

14-15